



Université Abderrahmane Mira de Bejaia
Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestion
Département des Sciences de Gestion

Mémoire de fin de cycle

En vue de l'obtention de Master en Finance d'entreprise

Thème

Financement d'un projet d'investissement *(Cas : Société Générale Agence 502 AKBOU)*

Réalisé par

Mlle. YAICIHassina

Encadré par

Mr.BAARAbdelhamid

Année universitaire 2017/2018

Remerciements

Tout d'abord je remercie le dieu tout puissant, qui ma donné le courage et la force de réaliser ce modeste travail. Ainsi que toutes les personnes qui mon soutenu et contribué a l'élaboration de mon mémoire.

Mes remerciements également à Monsieur BAAR Abdel Hamid pour son aide et ses conseils et orientations.

De plus, mes remerciements aussi a Mr.MENHOUDJ Toufik et Mr.AINES Djamel pour leurs aide au long de mon stage et tous le personnel de la SGA.

Par ailleurs, mes remerciements à tous ceux qui, de près ou de loin, on prit le temps pour nous orienter afin de réaliser ce travail.

Enfin, mes gratitude pour ma famille et mes amis qui mon soutenu tout au long de la réalisation de ce modeste travail.

Dédicaces

Je dédie ce modeste travail à toutes les personnes qui me sont chers, que ce travail soit un témoignage de ma gratitude et mon profond respect.

A ma très chère mère : Affable, honorable, aimable. Tu représentes pour moi le symbole de la bonté par excellence, la source de tendresse et l'exemple du dévouement qui n'a pas cessé de m'encourager et de prier pour moi. Ta prière et ta bénédiction m'ont été d'un grand secours pour mener à bien mes études.

A mon cher père : Aucune dédicace ne saurait exprimer l'amour, l'estime, le dévouement et le respect que j'ai toujours eu pour toi. Rien au monde ne vaut les efforts fournis jour et nuit pour mon éducation et mon bien être. Ce travail est le fruit de tes sacrifices que tu as consentis pour mon éducation et ma formation.

A mes chers frères Bader-eddine & haroun Rachid, ma chère et unique sœur Zineb, mes cousins & cousines surtout à ma petite cousine Louiza & à mes deux famille Yaici & Medjdoub de prêt et de loin : Veillez trouver dans ce modeste travail l'expression de mon affection pour vous.

A mes très chers ami(e)s qui m'ont soutenu et qui étaient toujours à mes cotés.

Hassina

Sommaire

Introduction général.....	2
----------------------------------	----------

Chapitre I : Généralités sur les investissements, crédits et risques

<i>Introduction.....</i>	<i>5</i>
<i>Section 1 : Généralités sur les investissements.....</i>	<i>5</i>
<i>01 : Définition de l'investissement.....</i>	<i>5</i>
<i>02 : Définition d'un projet d'investissement et son objectif.....</i>	<i>6</i>
<i>03 : Typologie, Classification et caractéristique des investissements.....</i>	<i>7</i>
<i>04 : Notion sur le crédit.....</i>	<i>10</i>
<i>Section 2 : Faisabilité et risques liés à un projet d'investissement.....</i>	<i>16</i>
<i>01 : Notion du risque.....</i>	<i>17</i>
<i>02 : Typologie, garanties et niveaux d'un risque.....</i>	<i>17</i>
<i>03 : Evolution de la conception de risque crédit.....</i>	<i>22</i>
<i>04 : Etude de la faisabilité d'un projet d'investissement.....</i>	<i>23</i>

Chapitre II : Evaluation et financement d'un projet d'investissement

<i>Introduction.....</i>	<i>27</i>
<i>Section 1 : Les modes de financement d'un projet d'investissement.....</i>	<i>27</i>
<i>01 : Le financement par fonds-propres.....</i>	<i>27</i>
<i>02 : Le financement par quasi-fonds propres.....</i>	<i>31</i>
<i>03 : Le financement par endettement.....</i>	<i>31</i>
<i>Section 2 : Les critères d'évaluation de la rentabilité des investissements.....</i>	<i>32</i>
<i>01 : Les critères d'évaluation sans actualisation.....</i>	<i>33</i>
<i>02 : Les critères d'évaluation fondés sur l'actualisation.....</i>	<i>35</i>
<i>03 : Les critères d'évaluation en avenir incertain et aléatoire.....</i>	<i>42</i>

Chapitre III : Etude d'un crédit d'investissement au sein de la société Générale

<i>Introduction.....</i>	<i>49</i>
--------------------------	-----------

<i>Section 1 : Présentation de l'organisme d'accueil</i>	<i>49</i>
<i>01 : Généralités sur la société général Algérie.....</i>	<i>49</i>
<i>02 : Aspect organisationnel et fonctionnel de la société générale.....</i>	<i>49</i>
<i>03 : Présentation de la société générale AKBOU (SGA) la structure d'accueil</i>	<i>50</i>
<i>04 : La position sur le marché, les produits et packages</i>	<i>51</i>
<i>Section 2 : Etude d'un projet d'investissement financé par la société générale.....</i>	<i>53</i>
<i>01 : Analyse d'une demande d'un crédit d'investissement</i>	<i>53</i>
<i>02 : L'étude économique</i>	<i>54</i>
<i>03 : Décision final de la société générale</i>	<i>68</i>
<i>Conclusion générale.....</i>	<i>71</i>

Bibliographie

Annexes

Table des matières

Liste des Abréviations

AF : Actif fixe

BA : Banque Algérie

CA HT : Chiffre d'affaires hors taxes.

CAF:Capacité d'autofinancement.

CLT:Crédit à long terme.

CMT: Crédit à moyen terme.

CNAC:Caisse nationale d'assurance chômage.

CASNOS: Caisse nationale de sécurité des non salariés.

CP:Capitaux propre.

Cpt: Compte.

DCT: Dettes à court terme.

DF:Dettes financière.

DLMT:Dettes à long et à moyen terme.

Dot aux A et P:Dotations aux amortissements et provisions.

DR : Délai de récupération.

DRBFR : Délais de récupération besoin de fonds de roulement.

DRC : Délais de récupération client

DRCLMT :Délais de récupération crédit à long et à moyen terme.

DRDCT :Délais de récupérations des dettes à court terme.

DRF: Délais récupération fournisseur.

DRFR:Délais de récupération de fonds de roulement.

DRS:Délais de récupération stock.

DRTN:Délais de récupération de trésorerie nette.

EBE:Excédent brut d'exploitation.

EURL:Entreprise unipersonnelle à responsabilité limité.

FR:Fonds de roulement.

FP:Fonds personnelle.

FRNG:Fonds de roulement net global.

Fseu et Cpt Rattaché: Fournisseur et compte rattaché.

GRC:Gestion de relation client

IR:L'indice de rentabilité

K P:Capitaux permanant.

MB:Montant brut.

RAF:Ratios d'autonomie financière.

RC:Registre de commerce.

RCC:Ratios de crédit client.

RCF:Ratios de crédit fournisseur.

RFI:Ratios de financement des immobilisations.

RFE:Ratios de financement externe.

RIF: Ratios d'indépendance financière.

RLI:Ratios de liquidité immédiate.

RLG:Ratios de liquidité générale.

RLR:Ratios de liquidité réduit.

RRE:Ratios de rentabilité économique.

RRF:Ratios de rentabilité financière.

Rt net: Résultat nette.

SARL: Société à responsabilité limité.

SIG:Soldes intermédiaires de gestion.

SGA:Société générale Algérie.

TCR:Tableau de compte de résultat.

TMR:Taux moyen de rentabilité.

TN:Trésorerie nette.

TRI:Taux de rentabilité interne.

TTC:Toutes taxes compris.

VAN:Valeur actuelle nette.

VCEAC:Valeur comptables des éléments d'actif cédée.

VD:Valeurs disponibles.

VE:Valeurs d'exploitations

VNC:Valeurs nette comptable.

VR:Valeurs réalisables.

Introduction Générale

Introduction Générale

Le développement et la croissance économique d'un pays reposent, principalement, sur la performance et le succès des entités économiques. Plus les entreprises sont performant et compétitives, plus le pays est riche et prospère. Cependant, pour atteindre cet objectif, plusieurs conditions sont nécessaires et la plus importante, à notre sens, est celle qui est liée au financement de l'activité de l'entité économique. Le terme « investir » veut dire mettre toute son énergie dans une activité, un projet, attacher des valeurs affectives à quelque chose et aussi placer des fonds en vue d'en retirer des bénéfices. L'investissement constitue un acte fondamental pour l'entreprise, dans la mesure où il conditionne son développement futur et mobilise de nombreuses énergies en termes de temps, de compétences et de ressources (humaines et financière). En fait, l'investissement est considéré comme un véritable moteur de la création de la valeur. L'investissement est souvent défini comme une utilisation des fonds de l'entreprise aujourd'hui dans le but d'obtenir dans l'avenir des recettes incertaines.

La formulation des projets d'investissement implique des compétences techniques et stratégiques, leur évaluation fait aussi intervenir une compétence financière. Quant à la décision finale, elle est sans doute multicritère, mais pour la survie de l'entreprise il est important d'accorder une attention toute particulière aux critères financiers ou critères de valeur. En principe, un investissement productif n'est souhaitable que s'il permet de créer une valeur économique du moins égale à la valeur des ressources qui sont nécessaires pour sa réalisation.

L'entreprise est définie comme une entité économique réunissant de différents facteurs de production (Capital, humain, matières premières) pour produire des biens et services. Pendant la création de cette entité ou dans l'exercice de son activité, elle manifeste souvent des difficultés de fonctionnement dues à un manque en apport capital. De ce fait, elle se trouve obligée d'aller vers des ressources de financement externes. Chaque financement de projet d'investissement, par des banques publiques ou privées, est soumis à des risques qui impliquent des garanties. En effet, les banques exigent dans leur financement des crédits d'investissement des garanties en plus des études qu'elles réalisent pour se prémunir contre les risques liés aux investissements. Nous allons traiter la problématique du financement des investissements en se basant sur la question suivante :

Quels sont les critères utilisés par la Société Générale pour accorder ses financements?

Introduction Générale

L'étude d'un projet d'investissement suppose la réponse aux questions secondaires suivantes :

- Existe-t-il des risques liés au financement d'un projet d'investissement?
- Par quel moyen les projets d'investissements sont-ils financés ?
- Le projet financé par la Société Générale est-il rentable ?

Pour pouvoir répondre à ses questions, nous avons émis les deux hypothèses suivantes :

- Le financement d'un projet d'investissement peut encourir des risques
- Les projets d'investissement sont financés par des moyens internes et externes.
- Le projet financé par la Société Générale est rentable

L'élaboration de ce travail adoptera la démarche méthodologique suivante : la réalisation d'une recherche documentaire et bibliographique traitant des concepts relatifs au financement d'un projet d'investissement. Puis, dans le but de mieux appréhender notre problématique, la collecte des données au sein de la banque Société Générale afin de connaître en détail certains aspects pertinents de la question du financement des investissements.

Chapitre I : Généralités sur les investissements, crédit et risques

Introduction

L'investissement occupe une place très importante dans l'entreprise et constitue un acte fondamental. Il combine le facteur travail et le facteur capital dans le but de produire des biens et/ou services.

Le présent chapitre comporte deux sections ; la première est réservée aux généralités sur les investissements et la seconde traite le crédit et les risques.

Section 1 : Généralités sur les investissements

Selon FRANCK BANCEL, il existe plusieurs notions sur les investissements¹ en proposant une définition économique, comptable, de gestion et stratégique :

1.1. Définition de l'investissement

- ✓ **Pour les économistes :** « L'investissement est essentiellement un flux de capital destiné à modifier le stock existant qui constitue, avec facteur travail notamment, l'un des facteurs principaux de la fonction de production l'investissement désigne aussi bien les dépenses de renouvellement du capital que celles qui accroissent les capacités de production ».
- ✓ **Pour les comptables :** « La notion d'investissement est appréhendée à travers le double critère de la consommation immédiate et de la propriété juridique. Si un bien ou un service est consommé sur plusieurs exercices et si l'entreprise en est propriétaire, il s'agit alors d'un investissement ».
- ✓ **Pour les gestionnaires :** « l'investissement (cout pour l'entreprise) génère de nouveau cash-flow (avantages) et il est nécessaire de hiérarchiser le divers projet possibles à partir d'un bilan global (couts avantages), définissent la rentabilité de chaque projet ».
- ✓ **Pour les stratèges (analyse stratégique) :** « L'investissement doit améliorer la position concurrentielle de l'entreprise de manière à accroître durablement la valeur de la firme. Les investissements, à la base de la mobilité stratégique, indispensable à l'adaptation de l'entreprise à la base de la mobilité stratégique, indispensable à l'adaptation de l'entreprise à son environnement, s'inscrivent donc dans le cadre de la stratégie retenue.

¹FRANCK-BANCEL-ALBANRICHARD, « Choix des investissements » éd ECONOMICA, paris 1995, p21-22.

1.2. Définition d'un projet d'investissement et son objectif

1.2.1. Définition d'un projet d'investissement

Le projet d'investissement peut être défini comme « l'acquisition d'un ensemble d'immobilisation permettant de réaliser ou de développer une activité donnée, dans son aspect commun, il correspond à une dépense immédiate dont on des avantages futurs »².

1.2.2. Objectifs d'un projet d'investissement

Les objectifs³ d'un projet d'investissement peuvent être d'ordre stratégique ou opérationnel.

1.2.2.1. Les objectifs d'ordre stratégique

C'est un ensemble d'objectifs qui relève généralement de la sphère stratégique, il peut faire l'objet d'expansion, de modernisation, d'indépendance, ...etc.

1.2.2.2. Les objectifs d'ordre opérationnel

Ils se situent au niveau technique, nous présenterons ci-dessous une liste de trois objectifs :

Objectif de coût : la politique des coûts est l'objectif de bon nombre de projets, car c'est un élément capital qui permet une marge de manœuvre en matière de politique de prix qui est à son tour redoutable instrument de la stratégie commerciale. Cet objectif consiste à réduire au maximum les coûts de revient d'un produit.

Objectif de temps : tout projet peut avoir comme principal objectif de satisfaire une demande apparue récemment, dans les meilleurs délais afin d'acquérir un avantage concurrentiel. En effet, un marché à vive concurrence, Les parts reviennent à ceux qui jouent mieux, et surtout plus vite. Cela explique le fait que certains produits lancés tardivement échouent même s'ils sont de meilleure qualité.

Objectif de qualité : L'entreprise doit garantir un certain niveau de qualité qu'est indispensable pour se positionner dans un environnement concurrentiel exigeant. La rentabilité de cet objectif oblige l'entreprise à consacrer plus de temps et par conséquent plus de coûts, ce qui contredit les deux objectifs cités précédemment (coût-délai). Donc, elle sera forcée de les exclure, car leur existence est difficile voire impossible.

²Boughaba (A), analyse et évaluation de projet, Ed Berti, 2005.p.01.

³Mouhoussamir et RamliMouhamed, « Evaluation de la rentabilité d'un projet », Master comptabilité contrôle audit, Université Abderrahmane Mira Bejaia, page 4-5, promotion 2016,2017

1.3. Typologie, classification et caractéristique des investissements

1.3.1. Typologie de l'investissement

La notion d'investissement s'est progressivement élargie pour s'étendre à un ensemble de bien dont le caractère commun est la performance. Ils sont durables et doivent être renouvelés à mesure qu'ils se déprécient avec le temps, c'est ainsi qu'on distingue⁴ :

- ✓ Les investissements productifs :

Ce sont les biens de production destinés à maintenir et à accroître le potentiel productif de la notion tels que les bâtiments et les matériels agricole, ou industriels et les stocks.

- ✓ Les investissements administratifs :

Ils comprennent les dépenses publiques d'équipement, intellectuel ou matériel (centre de recherche, locaux administratifs, routes).

- ✓ Les investissements sociaux :

Adduction d'eau, logements, ou y inclut certaines consommations durables telles que les automobiles, La liste varie d'ailleurs d'un pays à l'autre selon le nombre de biens durables de consommation que l'on considère comme investissements.

- ✓ Les investissements d'infrastructure :

Ils correspondent à l'équipement collectif (ouvrages et service publiques).

- ✓ Les investissements de superstructures :

Correspond à l'équipement individuel (outillage des entreprises et habitations privées).

1.3.2. Classification des investissements

Les investissements peuvent être classés selon plusieurs critères, dans notre cas on va se limiter à présenter trois type de classification qui sont comme suit classification par objectif, classification selon la forme, classification selon la nature de leurs relations.

1.3.2.1. Classification par objectif : On distingue quatre types ⁵ ;

- ✓ **Investissement de renouvellement** : Appelés aussi de maintien (maintenir la capacité existante), ou de remplacement. S'inscrire dans le cadre des activités existantes et ont pour objet de compenser la dépréciation des équipements installés entraînés par l'usure ou par l'obsolescence.

⁴FRANCK Bancel, Alban Richard « Le choix d'investissement » méthodes traditionnelles, flexibilité et analyse stratégique, Ed, Economica, paris, 2002, p 24.

⁵K.JACKY, "Le choix d'investissement",Ed DUND, Paris,2003,pp.12-13

- ✓ **Investissement de capacité :** Désigne les projets ayant pour vocation de permettre une augmentation des capacités de production de l'entreprise, ils peuvent répondre à des stratégies d'expansion (accroissement des quantités produites avec objectifs de gain de part de marché).
- ✓ **Investissement de productivité :** Appelés aussi modernisation, ils sont destinés à améliorer la compétitivité de l'entreprise dans le cadre de ses activités actuelles grâce à l'abaissement des coûts de revient de ses différents produits et la modernisation des outils de production (économie de la main d'œuvre, de matières, d'énergie...etc.)

1.3.2.2. Classification selon la forme : On distingue⁶ ;

- ✓ **Investissement corporels :** Appelés aussi matériels, ils concernent les biens physiques (équipements, installations techniques, machines et outillage...)
- ✓ **Investissement incorporels ou immatériels :** Ils ne correspondent pas à l'entrée d'un bien dans l'entreprise mais ils comprennent les dépenses de recherche et de développement, ils concernent aussi le fonds de commerce, brevets et licences, logiciels informatiques, les campagnes, de publicité, programmes de recherche et développement, ...etc.
- ✓ **Investissement financiers :** Ils se caractérisent par l'acquisition de droits de créances (dépôts, prêts,...etc.)ou de droits financiers (titres), afin de prendre le contrôle d'une autre société ou d'effectuer un placement à long terme.

1.3.2.3. Classification selon la nature de leurs relations : Selon la relation existante entre les différentes catégories des investissements, on distingue deux types⁷ :

- ✓ **Les investissements dépendants :** Ils peuvent être scindés les investissements contingents : concernant les projets dont la réalisation se fait conjointement (investissements complémentaires, d'accompagnement, de structure, ...etc.).
- ✓ **Les investissements mutuellement exclusifs :** concernent les projets qui sont concurrents entre eux, de telles sortes que la sélection de l'un entraîne le rejet des projets restants des programmes d'investissement en question.

⁶K. JACKY, op. cit, pp. 16

⁷G. HIRIGOYEN, Finance d'entreprise : théorie et pratique, éd DEBOECK et LARCIER, Belgique, 2006, p 490

1.3.3. Caractéristique des investissements :

Les principales caractéristiques d'un investissement ;

- ✓ Les dépenses d'investissements :

En général, ces dépenses représentent le capital investi pendant la durée de vie de l'investissement. Ce dernier est mesuré par les dépenses d'acquisition, qui sont liées à l'exploitation c'est-à-dire liées aux besoins de financement en fonds de roulement de l'augmentation des stocks et des crédits à la clientèle. Donc, il y a lieu de rajuster le montant des besoins tout au long de la période de vie économique de l'investissement.

Enfin, ces dépenses peuvent être étudiées et déterminer la rentabilité de ce projet d'investissement.

- ✓ Les recettes nettes (cash-flows net)

La notion de recettes est déterminée à partir des soldes des flux de trésorerie (les décaissements et les encaissements) pour l'investissement à la clôture d'une période, ces recettes permettant d'associer un projet d'investissement recherché d'une part en raison de l'incertitude qui s'attache à leur prévision et d'autre part de la difficulté d'isoler les cash-flows nets se rattachant à un projet d'investissement.

La formule de calcul est la suivante :

$$CF = RN + D.A \text{ avec } RN = CA - (CH.déc + D.A)$$

$CF = CA - CH.déc$

- ✓ **CF** : Cash-flows générés par le projet.
- ✓ **CA** : Chiffre d'affaires générés par l'utilisation de l'investissement.
- ✓ **CH.déc** : Charges décaissables imputables au projet.
- ✓ **La durée de vie** : Chaque projet d'investissement a une durée de vie c'est-à-dire une période donnée durant laquelle des cash-flows nets sont attendus. La durée de vie est un paramètre très important pour faire les calculs techniques et qui touchent plus ou moins l'obsolescence des investissements. Cette durée de vie dépend aussi souvent des considérations stratégiques (évolution du contexte économique).

1.4. Notion sur le crédit :

Un crédit est une mise à disposition de fonds par la banque en contrepartie d'une obligation de remboursement. Selon Cécile KHAROUBI et Philippe THOMAS(2013) : « un

crédit est un contrat de prêt qui stipule le montant emprunté et l'échéancier de remboursement. Pour le créancier, il constitue une suite de flux de son remboursement. Pour le créancier, il constitue une suite de flux financiers. Le premier est négatif et correspond au décaissement du prêt, c'est-à-dire au versement de capital à l'emprunteur. Les suivants sont positifs : le créancier encaisse des échéances qui incluent du remboursement du capital et des intérêts. Le crédit est une anticipation de recettes futures, une forme de pari sur la réussite du projet de l'emprunteur »⁸.

Selon la loi 90-10 relative à la monnaie et au crédit, le crédit est « Tout acte à titre onéreux par lequel par lequel une personne met ou promet de mettre des fonds à la disposition d'une autre personne on prend dans l'intérêt de celle-ci un engagement par signature tel qu'un aval, un cautionnement ou une garantie »⁹.

Pour Bernard V et Collij.C, « le crédit est un acte de confiance comportant l'échange de deux prestations dissociées dans le temps, biens ou moyens de paiement contre promesse ou perspective de paiement ou de remboursement »¹⁰.

1.4.1. Typologie d'un crédit

a. Crédit d'exploitation

Ce type de crédit est destiné à rééquilibrer l'équation de trésorerie, c'est-à-dire qu'un déficit de trésorerie s'il existe, peut être comblé par des crédits. Deux grandes catégories de concours sont destinées à financer les besoins de financement à court terme, les crédits de trésorerie et les crédits de mobilisation des entes.

b. Les crédits de trésorerie

Le crédit de trésorerie est un type particulier de crédit à court terme, il permet à une entreprise de disposer provisoirement de la trésorerie nécessaire pour son fonctionnement, sous réserve d'un remboursement à un bref délai, en distingue plusieurs types :

- La facilité de caisse : elle finance les décalages de trésorerie de courte durée entre les dépenses et les recettes liées aux cycles d'exploitation, l'avance en compte consentie par banquier est remboursée par le simple jeu des rentrées prévues¹¹.
- Le découvert bancaire : à la différence de la facilité, le découvert est une avance de trésorerie permanente. Le banquier accorde ce type de concours lorsque sa durée est

⁸Cécile Kharoubi et Philippe thomas : analyse du risque de crédit, Edition 18, rue la Fayette, 2013, p 25.

⁹AZEGAGHE F,AIT SAHEL R,T , « analyse financière », Université Abderrahmane Mira Bejaia, IN Article 68.

¹⁰BERNARD V. ET collijc, les crédits bancaires aux entreprises, revue bancaire, p 43.

¹¹Fabienne MEYSSONNIER, banque : mode d'emploi, EDITION EYROLLES.1992, P105.

estimée de façon argumentée et limitée dans le temps, sa durée est limitée à un an au maximum éventuellement renouvelable¹².

- Le crédit de compagne : est accordé dans le cas où les cycles de fabrication et/ou de l'entreprise sont saisonniers. Les recettes sont concentrées sur une très courte période de l'année, alors que pour les dépenses, elles s'entendent tout au long de l'exercice.

c. Les crédits de mobilisation de ventes

On parle de ces crédits lorsque une entreprise cède les créances qu'elle détient à une institution financière afin d'obtenir de celle-ci un financement. Ils comportent plusieurs types dont l'escompte, l'affacturage et la loi Dailly.

- L'escompte : son principe est le suivant ; une vente, compte tenu des délais de paiement accordés par une entreprise à son client, se matérialise par le tirage d'une lettre de change (de 30 à 90 jours). Si cette entreprise a des besoins de trésorerie avant l'échéance de la traite, elle vend sa créance à la banque par le jeu d'un endos translatif de la propriété et au recours et cambiaire¹³.
- L'affacturage : le principe de ce produit encore peu connu repose sur le transfert des créances commerciales d'une entreprise sur une société d'affacturage chargée du recouvrement¹⁴.
- Les cessions de créance « La loi Dailly » : l'objectif de la loi Dailly est de faciliter l'accès au crédit pour les entreprises en constituant un régime simplifié de cession de créances en pleine propriété à titre de garantie et en permettant la cession des créances dès leur naissance (la facturation)¹⁵.

d. Crédit d'investissement

Les crédits d'investissement sont destinés à financer la partie haute du bilan, entre autres les immobilisations, outil de travail de l'entreprise. Le remboursement de ces crédits ne peut être assuré que par le jeu des bénéfices. Les crédits d'investissement se décomposent en crédit à moyen et long terme. Il existe une autre forme de crédit permettant à l'entreprise d'acquérir des investissements, c'est le crédit appelé aussi leasing.

d.1. Crédit à moyen terme :

D'une durée de deux (02) à sept (07) ans, les crédits à moyen terme, destinés à financer les investissements, sont accordés soit par une seule banque, soit par une banque

¹²IDEM, P 109.

¹³ IDEM, P109.

¹⁴IDEM, P 114.

¹⁵Fabienne MEYSONNIER, IDEM, P 112.

avec un établissement spécialisé. Il existe une relation entre la durée du financement et la durée de vie du bien financé. Il faut éviter, dans tous les cas, que la durée du financement soit plus longue que la durée d'utilisation du bien que le crédit à moyen terme finance. Celui-ci s'applique donc à des investissements de durée moyenne tels que : véhicules et machines et de façon plus générale, à la plupart des biens d'équipement et moyens de production de l'entreprise. La durée du prêt doit cependant tenir compte des capacités financières de l'entreprise. Celle-ci, en effet, pendant cette capacité, doit pouvoir non seulement assurer le remboursement du crédit, mais encore le paiement des intérêts. En se basant sur la possibilité de financement, les crédits à moyen terme peuvent être scindés en trois (03) parties :

- Les crédits à moyen terme réescomptable ;
- Les crédits à moyen terme mobilisables ou finançables ;
- Les crédits à moyen terme non mobilisables ;

d.1.1. Les crédits à moyen terme réescomptable : Selon l'article 71 de la loi 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit, « La banque centrale peut réescompter aux banques et établissements financiers pour des périodes de six (06) mois au maximum ou prendre en pension les effets créés en représentation de crédits à moyen terme... ». Pour pouvoir accéder au réescompte, la banque doit matérialiser ses concours par des effets de commerce, qui doivent répondre à certaines conditions fixées par voie réglementaire, notamment par l'article susmentionné. Le bénéficiaire du crédit signe des effets comportant en plus de la signature du client, deux signatures de personnes physiques ou morales solvables, l'une peut être remplacée par la garantie de l'Etat. C'est la forme de crédit la plus usitée au sein des banques algériennes, car elle leur permet de reconstituer la trésorerie décaissée à l'occasion de la réalisation du crédit.

d.1.2. Les crédits à moyen terme mobilisables : Pour ce type de crédits, le banquier doit recourir à un refinancement autre que la banque d'Algérie(BA), il cherchera ainsi à mobiliser CMT sur le marché financier, pour avoir accès à cette mobilisation, l'obtention d'un accord préalable de la part de l'organisme financiers mobilisateur est généralement nécessaire.

d.1.3. Les crédits à moyen terme non mobilisables : Les CMT qui ne remplissent pas les conditions établies par le conseil, ne peuvent faire l'objet de réescompte auprès de la BA. Donc, dans cette forme de crédit les fonds employés seront uniquement assurés par la trésorerie de la banque, ce qui va engendrer des frais financiers (intérêts débiteurs) plus importants que pour un CMT réescomptable.

d.2. Crédit à long terme :

Le crédit à long terme a une durée de 8 à 20 ans. Il finance les immobilisations lourdes, notamment les constructions. Les banques accordent peu de ce type de crédits, en raison de son long délai de remboursement qui nécessite des ressources de durée compatible.

Toutefois, les banques font de la transformation en affectant des ressources à court terme dans des financements long terme, dans l'espoir qu'il y aurait toujours de nouveaux dépôts même à vue qui viendraient en substitution à ceux immobilisations dans les crédits à long terme.

d.3. Le crédit-bail :

Afin de mieux comprendre la notion du crédit-bail, nous avons retenu cette définition : « Sous l'angle économique, le crédit-bail est une opération financière qui permet à une entreprise d'améliorer sa productivité par l'acquisition de nouveaux moyens de production (biens d'équipement, matériels-outillage, fonds de commerce, immeuble...etc.), sans épuiser sa trésorerie ni accroître son degré d'endettement »¹⁶. On peut aussi définir le crédit-bail comme suit : « une technique de financement d'une immobilisation par laquelle une banque ou une société financière acquiert un bien meuble ou immeuble pour le louer à une entreprise, cette dernière ayant la possibilité de racheter le bien loué pour une valeur résiduelle généralement faible en fin du contrat »¹⁷.

d.3.1. Les formes du crédit-bail : Il existe deux formes de leasing selon le bien à financer est mobilier ou immobilier. Nous pouvons, donc, distinguer entre le crédit-bail mobilier et le crédit-bail immobilier.

a. Le crédit-bail mobilier : Consiste sur des biens mobiliers d'une durée de vie qui entre 03 à 05 années selon la durée de vie de bien qu'on envisage de financer, contrairement au crédit-bail immobilier.

b. Le crédit-bail immobilier : « Le crédit-bail immobilier consiste en une opération de local d'un bien immobilier à usage professionnel, acheté ou construit par une société de crédit-bail, qui en demeure propriétaire »¹⁸.

Compte tenu de la nature des investissements, ils se caractérisent par des durées plus longues (entre 15 à 20 ans) et des coûts plus élevés.

¹⁶D'HOIR LAUPRETE C : «droit du crédit », édition ellipses, paris 2000, p80.

¹⁷LUC BERNET- ROLLANDE, «principe des techniques bancaires », 20ème édition, paris, 1989, p90.

¹⁸BOUYAKOUB F, « l'entreprise et le financement bancaire », édition casbah, Alger, 2000, p101.

d.3.2. Les avantages du crédit-bail :

— Pour l'établissement de crédit :

- Demeurer propriétaire du bien loué jusqu'à la réalisation d'une vente éventuelle.
- Percevoir une rémunération incluse dans l'annuité payée par le locataire à titre de loyer.

— Pour le locataire :

- Avantage fiscal : les loyers payés sont considérés comme des charges et viennent ainsi en diminution du résultat et automatiquement de l'impôt sur le bénéfice.
- Renouvellement de l'équipement de production sans autofinancement.
- Jouir de la garantie d'utilisation du bien au moins pour la durée d'irrévocabilité.
- Acquérir à la fin de la période le bien loué à un prix équivalent à la valeur résiduelle assez faible compte tenu des loyers perçus.

d.3.3. Les inconvénients du crédit-bail :

— Pour le banquier :

- Dans le cas où le locataire serait défaillant, la revente du bien ne lui assurera pas forcément une couverture totale de la perte subie.
- Les biens loués peuvent être difficiles à récupérer, surtout s'ils ont été détériorés.
- Risques d'obsolescence. Ce cas est surtout fréquent dans le cas de bien informatiques.

— Pour l'entreprise :

- Le coût du crédit-bail est souvent très élevé.
- Ce type de financement est réservé aux biens standards.
- Par des concours publics.
- Les biens financés ne peuvent pas être donnés en garantie.

Les crédits immobiliers sont définis par le code de la consommation (article L.312-1). Principalement, ce sont des prêts consentis pour l'acquisition en propriété, soit d'immeubles à usage d'habitation (d'où leur nom de prêt habitat, soit d'immeuble à usage mixte professionnel et habitation).

Les crédits immobiliers en devises font l'objet d'une interdiction de principe, depuis le 1^{er} octobre 2014. Ceci, afin de protéger les emprunteurs exposés, par ces prêts, au risque de change (revenus en euros, mensualités en francs suisses, par exemple)¹⁹.

1.4.2. Les objectifs d'un crédit d'investissement

Il existe plusieurs objectifs qui sont comme suit :

a. La production :

Le développement de l'activité de production et sa modernisation dépendent en grande partie, de l'importance de l'innovation concernant les équipements ou leur renouvellement. Le recours au crédit permet donc aux chefs d'entreprise d'acheter les outils de production adaptée. Il ne faut pas perdre de vue, en effet, que la banque commerciale est une entreprise régie par les règles de la commercialisation, qui achète transforme et vend. Elle utilise de l'argent comme matière première qu'elle transforme en produits, appelés crédit. Ces produits sont écoulés auprès de sa clientèle à un prix lui permettant de réaliser un gain.

b. Développement :

En tant que cellule vitale économique, la banque au même titre que toute entreprise, se doit réaliser un profit. Au-delà, de la couverture des besoins de fonctionnement quotidien, cette rentabilité des fonds bancaires est une nécessité pour assurer son développement. Les effets d'un prêt pour l'achat d'un bien de production ne manifestent pas, uniquement chez l'agent économique bénéficiaire de l'opération, ils s'étendent directement à d'autres agents.

c. La relance du circuit financier

Les banques, en octroyant du crédit créent des flux monétaires ; elles utilisent les ressources dont elles disposent sous forme de dépôt pour consentir des crédits à leurs clients sans que cela prive les déposants des possibilités d'utiliser leurs dépôts²⁰.

1.4.3. Processus d'octroi d'un crédit

Il est vrai que chaque banque a sa propre manière de traiter une demande de crédit, néanmoins la procédure d'analyse est en général la même. Afin de mieux concevoir le processus d'octroi de crédit, nous détaillerons les principales étapes selon trois axes et qui sont les suivants :

- Présentation de la demande de crédit.
- Etude de la demande de crédit
- Décision

¹⁹Site wikipedia consulté le 28/03/2018.

²⁰D'HOIR- LAUPRETRE C : « droit du crédit », édition ellipses, paris, 2000, p83.

Présentation de la demande de crédit : Lors de cette première, les dirigeants propriétaires de l'entreprise doivent présenter au banquier les documents nécessaires afin qu'il puisse analyser la demande dans de bonnes conditions. Il s'agit des états financiers antérieurs de l'entreprise, des documents prévisionnels de nature financière, également des informations sur l'emprunteur.

Etude de la demande de crédit : Après que l'entreprise présente les documents exigés, le banquier passe à l'étude de la demande de crédit. Au cours de cette deuxième étape, le banquier doit s'assurer que le demandeur de crédit répond aux critères préalablement établis par l'institution, ainsi que la détermination du niveau de risque que celui-ci représente. Des méthodes d'analyses sont bien évidemment appliquées aux états financiers antérieurs et prévisionnels propres à l'entreprise.

Décision : Une fois l'étude de la demande terminée, le banquier procède à l'analyse et l'interprétation des résultats obtenus, dans le but est de prononcer une décision favorable ou défavorable sur la demande de crédit.

Section 2 : Faisabilité et risques liés à un projet d'investissement

Les risques existent à tous les niveaux ; au sein du projet ou dans son environnement. Dans le cadre de la relation entre projet et environnement, les éléments de risques liés à l'environnement sont difficiles à évaluer. Ces risques vont se manifester par des coûts supplémentaires non prévus, par un arrêt fatal du projet en relation ou tout autre élément sans avec la rentabilité financière.

2.1. Notion du risque

La notion du risque est inséparable à celle de rentabilité et de flexibilité. Le résultat de l'entreprise est soumis aux aléas qui accompagnent son action dans tous les domaines de l'activité de production et de distribution. Ce risque inhérent à toute activité économique se traduit par la variabilité du résultat. Il affecte la rentabilité de l'actif et par voie de conséquence celle du capital investi²¹. Selon F.KNIGHT, le risque est défini comme une situation dans laquelle une distribution de probabilité peut être affectée à différents événements futurs.

Tout arbitrage économique dans le temps est soumis au phénomène de « l'incertitude ». Liée au futur. Toutes les décisions économiques sont soumises à ce phénomène. Le résultat attendu d'une décision ne peut être connu avec certitude²².

2.1.1. Définition d'un risque crédit

Selon Christian Gouriéroux et André Tiomo (2007), le risque crédit est : « le risque de perte inhérent au défaut d'un emprunteur par rapport au remboursement de ses dettes (obligatoire, prêts bancaire, créances commerciales...etc.). Ce risque se décompose en risque de défaut qui intervient en cas de manquement ou retard de la part de l'emprunteur sur le paiement du principal et/ou des intérêts de sa dette »²³.

Selon Cécile Kharoubi et Thomas (2013), le risque de crédit peut se définir de la manière suivante : « Dès qu'un agent économique consent un crédit à une entreprise à une contrepartie, une relation risquée s'instaure entre le créancier et son débiteur. Ce dernier peut en effet, de bonne ou mauvaise foi, ne pas payer sa dette à l'échéance convenue. L'aléa qui pèse sur le respect d'un engagement de régler une dette constitue le risque de crédit »²⁴.

²¹ CONSO (p), et HEMICI (F), « Gestion financière de l'entreprise », 10ème Edition, Dunod, p.294.

²² A, B « projets d'investissement, analyse et évaluation financière et économique » 3ème Edition, Paris, 2015, p.64.

²³ Christian Gouriéroux, André Tiomo, « Risque de crédit : Une approche avancée », les cahiers du CREF de HCE Montréal, Avril 2007. P.11

²⁴ Cécile Kharoubi et Phillippe Thomas, op. cit, p.18

2.2. Typologie, garanties et niveaux d'un risque

2.2.1. Typologie d'un risque crédit

On distingue plusieurs types de risques et chacun possède ses propres principes et méthodes de calcul :

2.2.1.1. Le risque de taux

Selon DE COUSSERQUES Sylvie, « Le risque de taux trouve son origine dans la détention d'actif et passif à taux fixe, qui est différent en matière d'échéances et de condition de rémunération. Il peut également découler la détention d'actif et passif taux variable. Il est nécessaire de déterminer la position d'une banque vis-à-vis du risque de taux (position) »²⁵.

- **Mesure du risque de taux :** Pour la mesure de ce risque de taux la banque utilise le profil d'échéances qui considéré comme un tableau qui classe l'actif et passif selon la date à laquelle leur taux d'intérêt est modifié, cette échéancier est différent de la mesure de risque liquidité.
- **Le calcul d'un indice de risque de taux :** On peut calculer l'indice de risque à partir du profil d'échéances ou par un ratio de sensibilité à la variation de taux. Ce ratio se calcul selon l'échéance donnée. La formule de calcul est la suivante :

$$RST = \text{TOTAL ACTIF} / \text{TOTAL PASSIF}$$

Donc le risque de taux est égal à une unité (01).

2.2.1.2. Le risque de change

Concernant la position des banques vis-à-vis des taux de change, DE COUSSERQUES Sylvie écrit : « Cette position globale n'est pas un bon indicateur du risque supporté par la banque puisque toutes les devises sont confondues, elle n'est au moins calculé quand la réglementation des changes interdit aux banques de prendre une position globale de change, ce qui signifie que toutes les banques doivent avoir une position nulle »²⁶. La formule de calcul est la suivante :

$$RCH = \text{Créances indivise} - \text{Dettes Endives}$$

2.2.1.3. Le risque de non remboursement

Ce risque est différents des risques précédents puisque on ne peut le constituer que lorsque toutes les voies de recours contre le débiteur défaillant sont épuisées. Dans ce risque, il ya deux procédures sensiblement différentes :

- Le crédit peut être accordé par le banquier directement.
- Le banquier peut accorder un simple crédit par signature.

²⁵DE COUSSERQUES Sylvie, « Gestion de la banque », 2ème Edition, Paris, France, 1996, p202.

²⁶DE COUSSERQUES Sylvie, op,cit,P206.

2.2.1.4. Le risque de liquidité

Le risque de liquidité se rapporte au manque de liquidité disponible pour faire face aux créances. Dans ce cas, une entreprise par exemple, peut encourir la faillite. Le risque de liquidité correspond également au risque de ne pouvoir vendre un produit à un prix avantageux. En effet, certains titres sont, par nature, moins liquides que d'autres et comportent un risque élevé. Les banques sont aussi confrontées à ce phénomène lorsque épargnants retirent plus d'argent qu'il n'y a de dépôts. Cela les fragilise et elles peuvent éprouver des difficultés à rembourser leurs clients, notamment si elles utilisent les dépôts à court terme pour financer les prêts à long terme. Sur le marché, le risque de liquidité peut rendre difficile les transactions sans qu'il n'y ait un impact sur les prix.

2.2.1.5. Le risque d'immobilisation

Selon MON CHAN ERIC, «Ce risque d'immobilisation est lié au fait que le crédit bien que non douteux. Ne puisse être remboursable pour raison tenant à des difficultés de trésorerie temporaire ou des éléments indépendant de sa volonté intransférabilité des devises. Etrangères dans la sont libellés les concours ou plus près de nous, refus de remboursement d'un crédit accordé un établissement public ou à une collectivité local, ou garantie par eux »²⁷. Nous pouvons distinguer plusieurs plans chez le banquier :

- Le concours immobilisé ne comporte pas en lui-même de risque non remboursement.
- Le concours immobilisé accroît involontairement la durée des emplois de la banque.

Donc, la banque trouve sur le marché un refinancement supplémentaire qu'elle appelle un risque. Puis, elle classe le crédit en créance immobilisé ou bien créances douteuses. Enfin, elle détermine les ratios de la banque (ratios de liquidité, ratios rentabilité...etc.).

2.2.2. Les risques liés à un projet d'investissement

On rencontre plusieurs risques liés à l'investissement :

2.2.2.1. Le risque d'exploitation

C'est le risque de réaliser un résultat insuffisant quand les coûts de fonctionnement ne sont pas maîtrisés.

2.2.2.2. Le risque financier et de trésorerie

Le risque financier et de trésorerie comme décrit par R.Houdayaer concerne « Le risque lié au financement qui est dû soit à une insuffisance de fonds propre ou à une absence

²⁷ MON CHAN ERIC, « Analyse bancaire de l'entreprise », Edition Economica, Paris, France, 2001, P. 233.

de dividende. L'entreprise peut manquer de trésorerie à court terme en relation avec ses prévisions en besoin de fonds de roulement »²⁸.

2.2.2.3. Le risque de marché

Le projet peut avoir des difficultés causées par la variation de prix et volume du marché.

2.2.2.4. Le risque décisionnel

Ce risque est rencontré quand on provient d'un mauvais choix en matière de prise de décision (mauvaise qualité d'information).

2.2.3. Les garanties

2.2.3.1. Les garanties personnelles

Ce sont des engagements pris par des personnes physiques ou des personnes morales, pour garantir au banquier l'exécution des obligations du débiteur, si celui-ci ne les exécute pas à l'échéance. On distingue le cautionnement et l'aval.

- a. **Le cautionnement** : L'article 644 du code civil stipule : « le cautionnement est un contrat par lequel une personne garantit l'exécution d'une obligation, en s'engageant envers le créancier satisfaire cette obligation si le débiteur n'y satisfait pas lui-même ».
- ❖ **Le cautionnement simple** : la caution simple bénéficie de deux avantages, qui sont le bénéfice de division :
 - Bénéfice de discussion : il permet à la caution de repousser les poursuites et les demandes au créancier de discuter au préalable le débiteur dans ses biens.
 - Bénéfice de division : dans le cas de la pluralité des cautions, la caution peut demander au créancier de diviser les poursuites et de ne payer qu'une partie de la créance garantie.
- ❖ **Le cautionnement solidaire** : Dans ce cas la caution solidaire ne bénéficie ni du bénéfice de discussion ni de celui de division. Le créancier peut poursuivre indifféremment le débiteur principal ou la caution.
- b. **L'aval** : L'article 407 du code de commerce stipule : « L'aval est l'engagement d'une personne de payer tout ou une partie d'un montant d'une créance, généralement, un effet de commerce ». Il est exprimé par la mention. « Bon pour aval » au recto de l'effet suivi de la signature de l'avaliste. Le recueil des garanties personnelles oblige le banquier prendre une panoplie de précautions. Car la caution ou l'avaliste peut ne pas

²⁸Houdayer R, « projet d'investissement guide d'évaluation financière » Edition Economica, Paris, 2006, Page 149.

avoir la capacité nécessaire (personne physique) ou pouvoir exigés pour se porter garant du débiteur principal. L'avaliste ou la caution peut également garantir plusieurs personnes pour autant qu'il ait les moyens suffisants.

2.2.3.2. Les garanties réelles

Ce sont des biens meubles ou immeubles affectés en garantie de remboursement d'un crédit. Ces biens peuvent être la propriété du débiteur lui-même comme ils peuvent être engagés par une tierce personne pour garantir la dette de celle-ci. Il existe deux principaux types de garanties réelles et on distingue entre l'hypothèque et le nantissement :

- **L'hypothèque** : Il est défini par l'article 882 du code civil qui dispose : « le contrat par lequel le créancier acquiert sur un immeuble affecté au paiement de sa créance, un droit réel qui permet de rembourser, par préférence aux créanciers inférieurs en rang, sur le prix de cet immeuble en quelque main qu'il passe ». Il existe trois (03) types d'hypothèques

— L'hypothèque conventionnelle.

— L'hypothèque judiciaire.

— L'hypothèque légale.

L'hypothèque présente l'avantage d'être la plus sûre, car elle touche à un droit immobilier. Cependant, le banquier doit prendre les précautions suivantes :

— S'assurer que l'immeuble n'est pas grevé d'hypothèque antérieure.

— Veiller à l'inscription de l'hypothèque conformément aux dispositions légales.

— Veillez au respect des délais de renouvellement.

— Respecter et suivre avec rigueur les délais et la procédure imposée pour la saisie et la vente aux enchères publiques du bien.

- **Le nantissement** : L'article 948 du code civil dispos : le nantissement est un contrat par lequel une personne s'oblige, pour la garantie de sa dette ou celle d'un tiers, remettre au créancier ou une tierce personne choisie par les parties, un objet sur lequel elle constitue, au profit du créancier, un droit réel en vertu duquel celui-ci peut retenir l'objet jusqu'au paiement de sa créance et peut se faire payer sur le prix de cet objet en quelque main qu'il passe, par préférence aux créanciers chirographaires et aux créanciers inférieurs en rang. L'équilibre entre les risques et le rendement étant le défi permanent de toute banque, cela nécessite de développer les techniques d'évaluation les plus avancées pour réduire les risques bancaires.

2.2.4. Les niveaux du risque

L'insolvabilité de l'emprunteur engendre une perte totale ou partielle des créances ainsi que des revenus futurs attendus des services de la dette. Les causes d'insolvabilité sont diverses et se situent à trois niveaux :

- Le risque individuel.
- Le risque sectoriel.
- Le risque général.

2.2.4.1. Le risque individuel

Il est une dimension microéconomique du risque de crédit. Le risque individuel est fonction de l'activité même de l'entreprise cliente. Il est étroitement lié à la nature des opérations à financer, à la situation commerciale ainsi qu'industrielle du demandeur de crédit. En effet, au cours de son activité, l'entreprise est confrontée à des aléas auxquels elle devra faire face. Afin d'éviter ces obstacles, certains facteurs sont à prendre en considération, tel que : les parts de marché, la concurrence, la situation financière, l'outil de production...etc.

En outre, la confiance est un élément clé dans la pratique de l'octroi de crédit. Le banquier se doit donc de s'assurer des valeurs techniques, professionnelles et morales ou des dirigeants de l'entreprise cliente. C'est justement un moyen de mesure de ce niveau du risque.

2.2.4.2. Le risque sectoriel

Le risque sectoriel se manifeste principalement par des changements ou évolutions ayant des conséquences sur les conditions d'exploitation de l'activité de l'entreprise. Ce niveau du risque est donc particulièrement sensible à la conjoncture économique d'un secteur d'activité. Il peut être le résultat d'une pénurie de matières premières, innovations technologiques, modification des procédés de production, effondrement de la demande des prix... etc. Pour causes des inconvénients rencontrés lors de l'évaluation de ce niveau du risque, les banques ont tendance à refuser les demandes de crédit exprimé par des entreprises appartenant à un secteur en difficultés.

2.2.4.3. Le risque général

Il est une dimension macroéconomique du risque crédit. Le risque général couvre toute une économie et non seulement un secteur. Ce niveau du risque est engendré par des facteurs externes tels que : les crises économiques et politiques ou des catastrophes naturelles. Ces derniers sont à l'origine de l'insolvabilité de l'emprunteur.

2.3. Evolution de la conception de risque crédit

Dès l'apparition des premières opérations de crédit, la notion du risque est née l'une va évidemment pas sans l'autre. Selon MICHEL CROUHY (2000), les relations entre les

prêteurs et emprunteurs étaient déjà au cœur des préoccupations des rois des premières civilisations. En effet, dans le code des lois de Hammourabi (sixième roi de la première dynastie désastreuse, un délai d'un an sans intérêts pouvait être accordé pour payer ses dettes. Ce texte est considéré comme étant la source du concept de crédit. Outre, des historiens chercheurs ont également découvert la trace d'un marché de crédit, où d'un côté les emprunteurs recherchaient les meilleurs taux, de l'autre, les prêteurs avaient le droit d'appliquer une prime de risque.

Selon Cécile Haroubi et Philippe Thomas (2013), jusqu'à la fin du moyen âge le crédit était peu développé en occident pour des raisons religieuses. Effectivement le christianisme prohibait l'exigence d'un intérêt sur prêt. Néanmoins, l'interdiction religieuse n'a pas pu arrêter l'évolution de la pratique du crédit, une forme d'analyse du risque est née puisque les créanciers ne consentent un crédit qu'après avoir examiné la situation du demandeur du prêt et un intérêt est fixé selon le risque encouru.

2.3. Etude de la faisabilité d'un projet d'investissement

Afin que l'investisseur puisse choisir un investissement meilleur il doit suivre une démarche concernant la faisabilité des investissements ; à savoir l'étude technico-économique et socio-économique.

2.3.1. Etude technico-économique

Cette étude est faite afin d'apprécier la viabilité du projet, cela nécessite une élaboration d'un document par les bureaux d'étude ou de comptabilité spécialisés qui constitue ²⁹:

- La présentation générale du projet ;
- L'étude économique du projet ;
- L'étude technique du projet.

2.3.1.1. Présentation du projet

Elle porte sur les éléments suivants :

- Présentation de l'entreprise : forme juridique, capital social, siège social et la description de son activité ;
- L'objet de l'investissement : il s'agit d'extension, renouvellement, ou projet de création avec des commentaires sur la capacité de production avant et après la réalisation de l'investissement ;
- La construction envisagée pour des équipements à acquérir ;

²⁹KHerzikhadjia, Lakhdariimen, mémoire « étude de la faisabilité d'un projet d'investissement et son financement », promotion2014/2015. Page23, 24.

— Le mode de financement envisagé.

2.3.1.2. Evaluation économique du projet

Cette étude se base sur l'opportunité économique du projet à travers l'étude de l'environnement où il est appelé à évoluer. Elle porte surtout, sur le produit ou la prestation du projet à travers l'étude du marché en trouvant des réponses à ces questions :

- Quelle est la taille du marché et quel est son taux de développement ?
- Quelles quantités peut-on envisager de produire et à quel prix ?
- Quelles sont les conditions générales de commercialisation du produit ?
- Quelle sera l'évolution dans le temps des différents facteurs ?

Le processus d'analyse du marché comporte les rubriques suivantes :

- Analyse de la demande passée et présente ;
- Analyse de la demande future ;
- Analyse du choix de l'objectif de production ;

L'évaluateur est attiré aussi, sur la politique commerciale que va suivre l'entreprise, cette politique porte sur la nature du produit, son prix, sa qualité, les modalités de distribution et les éventuelles promotions.

2.3.1.3. Evaluation technique du projet

La finalité de l'étude technique est de déterminer les exigences des moyens matériels et humains essentiels. Afin d'atteindre les objectifs liés au projet, il convient de s'intéresser aux points suivants :

- Le choix entre une technologie maîtrisée et connue, ou essayer de maîtriser une technologie proposée ;
- S'assurer de la faisabilité technique du projet ;
- Vérification de la disponibilité des ressources techniques nécessaires à la réalisation du projet ;
- La bonne formation du personnel concernant la technologie proposée ;
- La matérialisation du calendrier d'exécution et la disponibilité des ressources humaines durant la période de réalisation du projet ;
- Prévoir les conséquences du projet sur le fonctionnement actuel de l'entreprise.

2.3.2. Etude socio-économique

Lors de l'étude de la faisabilité d'un projet, une évaluation socio-économique est faite pour évaluer et étudier la contribution du projet à la réalisation d'autres objectifs mesurables et non mesurable intéressant la collectivité toute entière autre que l'objectif de maximisation des profits.

L'évaluation socio-économique porte sur³⁰ le contexte et la contribution économiques et l'impact social.

2.3.2.1. Le contexte économique du pays d'accueil du projet

Certaines caractéristiques du système économique peuvent rendre la réalisation du projet difficile ou impossible. Il importe donc, d'analyser les conditions économiques du pays d'accueil :

- Situation générale de l'économie ;
- Le niveau d'inflation ;
- Le niveau de chômage ;
- La situation de la balance de paiements ;
- Le niveau d'endettement de l'Etat ;
- La situation budgétaire de l'Etat.

2.3.2.2. La contribution économique du projet

Une étude pour apprécier la contribution du projet à l'économie nationale ou régionale est faite comme suit :

- La création de la valeur ajoutée ;
- La répartition de la valeur ajoutée ;
- La création des devises ;
- L'amélioration des finances publiques ;

2.3.2.3. L'impact social du projet

Il s'agit d'analyser les effets sociaux prévisibles du projet sur différents plans :

- La création d'emplois ;
- La formation du personnel ;
- La correction ou la création des inégalités sociales ;
- La création de situation de conflit ;
- L'aménagement du territoire.

Conclusion

Dans ce premier chapitre, nous avons présenté quelques notions sur l'investissement, le projet d'investissement et leurs différents types et caractéristiques. Nous avons aussi fait une revue de littérature concernant les notions du crédit et du risque, qui ne peuvent pas être

³⁰MEYE,F.O, « Evaluation de la rentabilité des projets d'investissement, méthodologie pratique »,Edition Le Harmattan, Paris, 2007.

dissociées de celle de l'investissement et des modes de leur financement. Durant notre réalisation pour ce chapitre on a rendu compte que l'analyse des risques des projets d'investissements a pour objet de déterminer les différentes anomalies du projet envisager et remédier a ces dernières (anomalies), et cela pour assurer une meilleure maîtrise des risques.

Chapitre II : Evaluation et financement d'un projet d'investissement

Introduction

L'entreprise choisit et détermine sa politique de financement sous plusieurs contraintes en faisant souvent recours à de multiples sources ou alternatives de financement. Habituellement, trois sources fondamentales de financement sont utilisées : l'autofinancement, le financement par le marché financier et le financement par un crédit bancaire. Afin que l'entreprise puisse faire son choix de financement elle met en œuvre des critères. Ces critères sont la Valeur Actuelle Nette (VAN), le délai de la récupération, l'indice de profitabilité, taux de rentabilité interne.

Dans ce chapitre nous allons présenter les modes de financement dans la première section et les critères d'évaluation d'un projet d'investissement dans la seconde section.

Section1 : Les modes de financement d'un projet d'investissement

Les entreprises sont contraintes de réduire la taille de leurs projets ou d'opter pour des projets qui consomment moins de fonds pour cause de manque de moyens financiers. Le financement est un facteur très important et nécessite une mobilisation importante des moyens financiers. Cependant, les difficultés financières que rencontre l'entreprise sont liées à sa capacité financière et à l'ampleur des investissements à mettre en place. D'où le recours à un financement externe lorsque le financement interne est insuffisant.

1.1. Lefinancement par fonds propres

Les fonds propres sont constitués de l'apport des associés augmentés des bénéfices en réserve, leur variation provient deux sources, soit par l'affectation annuelle des résultats ou exceptionnelles par l'opération d'augmentation ou de réduction du capital social.

1.1.1. L'autofinancement : L'autofinancement est « L'autofinancement correspond aux ressources secrétées par l'entreprise, et que celle-ci conserve pour assurer son financement interne. Il est constitué par la partie de la CAF investi dans l'entreprise »¹. selon E.COHEN, l'autofinancement est « le surplus monétaire dégagé par l'entreprise sur son activité propre et conservé pour financer son développement futur »².

¹JEAN BARREAU, JACQUELINE DELAHAYE, FLORENCE DELAHAYE : « Gestion financière », édition DUNOD 13^{ème} édition, paris 2004, p140.

²CONSOP(P) HAMICI (F), « Gestion financière de l'entreprise », Ed. Dunod, 10^{ème} Edition, Paris, p24.

$$\text{Autofinancement} = \text{Capacité d'autofinancement} - \text{Dividendes}$$

La capacité d'autofinancement représentée comme « L'ensemble des ressources générées par l'entreprise au cours de l'exercice, du fait de ses opérations courantes »³.

Avec :

➤ **Résultat de l'exercice :**

$$\text{CAF} = \text{résultat net} + \text{dotations aux amortissements} - \text{reprises sur provision} - \text{plus-value de cessions}$$

➤ **Excédent brut d'exploitation :**

$$\text{EBE} = \text{Valeur ajoutée} + \text{subvention d'exploitation} - \text{les charges de personnel} - \text{les impôts}$$

$$\text{CAF} = \text{EBE} + \text{autre produit encaissables} - \text{autre charges décaissables} - \text{Les produits de cessions d'immobilisation}$$

A cet égard, deux démarches convergentes peuvent être proposées. La première procède d'une approche soustractive et présente l'autofinancement comme un résidu (la différence entre des flux d'encaissement et de décaissement) la seconde relève d'une définition additive : l'autofinancement apparaît bien comme une part de surplus monétaire.

³Teulie J, Topsacalian P, « Finance », Edition Vuibert, 4eme édition, Paris, 2005, P.137.

Tableau n° 1 : Calcul de la capacité d'autofinancement

La méthode additive	La méthode soustractive
Résultat net de l'exercice +dotation aux amortissement et provisions et perte de valeur -reprise sur perte de valeur +valeur comptable des éléments d'actif cédés -produits de cession d'élément d'actif -subvention d'investissement viré au résultat de l'exercice.	Excédent brute d'exploitation (EBE) +transfère des charges d'exploitation (non affectable) +autres produits d'exploitation -autres charges d'exploitation +/-quote part d'opération en commun +produits financiers (sauf les reprises de provision) -charges financiers (sauf dotation aux amortissements et aux provisions financières) +produits exceptionnel (sauf produits de cession d'immobilisation, subvention d'investissement virée au compte de résultat et reprise sur provisions) -charges exceptionnels (sauf valeur nette comptable des immobilisations cédées et dotations exceptionnelles) -impôt sur les bénéfices
=capacité d'autofinancement	=capacité d'autofinancement

Source : Bruslerie.H, « AnalyseFinancière », édition Dunod, 4ème Edition, paris 2010, p176-177

Avantages :

- Autonomie et indépendance financière.
- Augmente la capacité d'endettement.
- Pas de remboursement à prévoir.
- Accessible à toutes les entreprises.
- Pour l'actionnaire, la mise en valeur des fonds propres.
- Pour les créanciers, l'autofinancement rend les dettes moins risquées.

Inconvénients :

- Investissement limité.
- Peut détruire de la valeur (investissement non rentable ou une mauvaise allocation des fonds).
- Le dirigeant risque de se lancer dans une politique de prise de contrôle d'autres sociétés.
- Peut présenter un coût d'opportunité pour les actionnaires.

1.1.2. Une Cession d'éléments d'actif immobilisé : Les cessions d'actif consistent à « récupérer aujourd'hui une somme de capitaux et à se priver des flux financiers que

l'on pourrait percevoir sur une certaine durée »⁴. Les cessions d'actif résultent d'opération hors-exploitation, elles consistent en :

- Les cessions d'actifs industrielles et commerciaux ;
- Les cessions d'actifs financiers (titres et valeurs mobilières de placement).

1.1.3. Augmentation de capital : Sous l'aspect financier, l'augmentation du capital social est une opération de financement qui est réalisée soit directement par la constitution d'une encaisse initiale, vue de l'acquisition d'un capital de production, soit indirectement par l'apport en nature des éléments d'actif⁵. Elle est une opération de fonds propres du moment où celle-ci n'entraîne pas d'engagement de remboursement suivant un échéancier. Plusieurs modalités peuvent être envisagées :

— **Augmentation du capital en nature :** Augmentation de capital par incorporation des réserves : consiste à transférer dans le compte « capital social » des montants antérieurement enregistrés en primes et/ou en réserves, en augmentant le nominal ou le nombre d'actions⁶.

— **Augmentation du capital par incorporation de réserves :** Cette opération se traduit par une diminution des réserves et une augmentation du capital social, sans modifier le montant des capitaux propres de l'entreprise, ce qui est assimilé à un jeu d'écriture et ne change en rien la structure financière.

— **L'augmentation du capital par conversion des créances en actions :** Cette opération ne donne pas lieu à un nouvel apport de capitaux, elle est grave, car elle introduit de nouveaux associés, elle n'est réalisée qu'en cas de sérieuses difficultés financières et peut avoir pour conséquences un changement de majorité

— **L'augmentation du capital par paiement de dividendes en actions :** Dans le cas de la fusion, une société dite « absorbante » reçoit en apport la totalité des biens, créances et dettes d'une société dite « absorbée ». Dans le cas d'une scission, les apports de la société absorbée dit ici « société démembrée » sont reçus par deux ou plusieurs sociétés bénéficiaires. L'augmentation du capital se fait par⁷ :

- Apports nouveaux (augmentation de financement) ;
- Transformation des dettes (assainissement financier) ;
- Incorporation de bénéfice ou de réserves (consolidation de l'autofinancement sur réserve ou même en financement nouveau sur bénéfices. Ces augmentations peuvent

⁴Koehl J, « choix des investissements », Edition Dunod, Paris, 2003, P.111.

⁵ CONSO (P) HAMICI (F), op. cit, pp. 413-419.

⁶ Isabelle CH et Thierry C, « Gestion financière », Edition Dunod, 4 e édition, Paris, 2008, P59

⁷ Cid Benaïbouche (M) la comptabilité des sociétés, édition OPU, Alger 2008, P57.

se réaliser en numéraire, en nature, par incorporation des réserves ou prime d'émission ou de bénéfices non affectés).

1.2. Le financement par quasi-fonds propres

Les quasi-fonds propres sont définis comme des sources de financements hybrides dont la nature se situe entre fonds propres et dettes financières⁸. Autrement, on range sous cette rubrique des titres qui ont à la fois le caractère d'une action et celui d'une créance, on distingue :

1.2.1. Les comptes courants d'associés : Cette méthode permet à l'entreprise de se procurer des capitaux importants sans engager de formalités complexes et onéreuses. Elle consiste pour l'associé à signer une convention de blocage avec laquelle il s'engage à ne pas retirer une somme d'argent dont il dispose en compte courant⁹.

1.2.2. Les prêts participatifs : Les prêts participatifs sont des prêts dans lesquels le prêteur accepte d'être réglé après les autres créanciers moyennant compensation. Ce sont des prêts à long terme, leur échéance de remboursement vient dans le dernier rang des exigibilités¹⁰.

1.2.3. Les titres participatifs : Un titre participatif est un titre à mi-chemin entre l'action et l'obligation dans la mesure où sa rémunération comporte une partie fixe et une partie variable calculée par référence à des éléments relatifs à l'exploitation (référence à l'activité ou aux résultats de la société)¹¹. Ses caractéristiques sont les suivantes :

- Il n'est pas porteur de droit de vote et ne participe pas au partage des réserves ;
- Il n'est pas remboursable qu'en cas de liquidation de la société et après avoir remboursé tous les autres créanciers.

1.2.4. Les titres subordonnés : Cette catégorie de titre peut être assimilée à des obligations, dans la mesure où elle donne lieu au paiement d'intérêts. L'échéance de remboursement des titres subordonnés peut être déterminée ou indéterminée.

1.3. Le financement par l'endettement

Cette source de financement peut être scindée en trois catégories : les emprunts auprès des établissements de crédit, les emprunts obligataires et le crédit-bail.

⁸Gardés N, « finance d'entreprise », Edition Economica, 2^{ème} édition, Paris, 1999, P10.

⁹A. BOUGHABA, op, Cit, p.160.

¹⁰IDEM P.160.

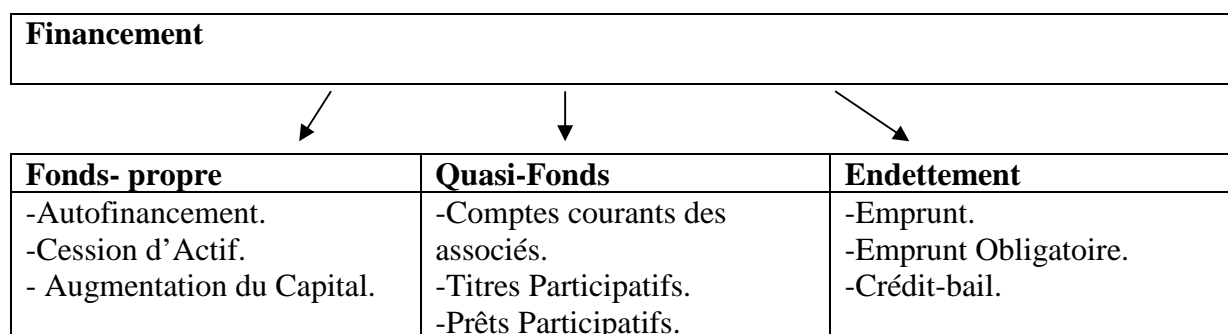
¹¹Teulie J, Topsacalian P, « finance », Edition Vuibert, 4^{ème} édition, Paris, 2005, P.280.

1.3.1. Les emprunts auprès des établissements de crédit : L'entreprise qui exprime un besoin de financement peut avoir recours à des établissements financiers. Ces derniers ont pour objet la collecte de capitaux pour les répartir sur les agents éprouvant des besoins de financement.

1.3.2. Les emprunts obligataires : Lorsque le bien de financement porte sur des sommes très importantes, il peut s'avérer difficile de recouvrer à un seul prêteur. L'emprunt obligataire est dans ce cas le mode de financement adéquat. Il consiste en un emprunt à long terme par l'émission dans le public de titres négociables représentant les dettes sont placés sur le marché financier, par l'intermédiaire des banques. Le titre émis est appelé « obligation », le porteur est l'obligataire¹².

1.3.3. Le crédit-bail (leasing) : Nous l'avons détaillé dans le premier chapitre.

Figure n°01 : Les différentes sources de financement des investissements



Source : Jean Bareau et autres, « gestion financière », Edition Dunod, 13eme Edition, 2004, page369.

¹²BOUGHABA, op, cit, p.161.

Section 2 : Les critères d'évaluation de la rentabilité des investissements

Les critères d'évaluation ou de choix d'un projet d'investissement en avenir certains sont classés en critères sans actualisation et fondés sur l'actualisation. En avenir incertain et aléatoire, ces critères font appel aux probabilités et ils sont relativement plus compliqués. En effet, le choix de ces critères dépend de l'ensemble des événements et des informations dont dispose l'entreprise.

2.1 Les critères d'évaluation sans actualisation

Ce sont des critères qui ne prennent pas en considération le facteur temps et la notion d'actualisation. Nous pouvons envisager deux critères :

2.1.1 Le taux de rentabilité moyen (TRM)

Le taux de rentabilité moyen se définit comme « le bénéfice annuel moyen après impôt, divisé par le montant de l'investissement moyen pendant la durée du projet »¹³. Le TRM se base sur les bénéfices comptables plutôt que sur les flux monétaires de l'entreprise. Il est représenté par la formule suivante¹⁴.

$$\text{TRM} = \frac{\text{resultat moyen}}{\text{montant moyen des capitaux engagé}} = \frac{\sum_{t=1}^n B_t/n}{\frac{1+VR}{2}}$$

Tel que : = Bénéfice net comptable à la période t ;

n = durée du projet en année ;

I = Investissement initiale ;

VR = Valeur résiduelle.

Règle de décision

La méthode de taux de rentabilité moyen sert comme :

- Critère de projet : tout projet ne sera accepté que si le taux de rentabilité moyen est supérieur à une norme fixée par l'entreprise ;

¹³Koehi J, Op. Cit, p37.

¹⁴MORGUES , « le choix des investissements dans l'entreprise », Ed Economica, Paris, 1990, P27.

- Critère de sélection : entre deux projets, sera choisi celui qui présentera le taux de rentabilité moyen le plus élevé.

Avantages et limites du taux de rentabilité moyen

- **Avantage de cette méthode** : simple et rapide
- **Inconvénients** :
 - Basée sur des données comptables plutôt que sur des flux monétaires réels ;
 - Ne tient pas compte de la valeur temporelle de l'argent ;
 - Le critère de sélection est subjectif.

2.1.2 Le délai de récupération du capital investi (DR)

Le délai de récupération est « le temps nécessaire pour récupérer l'investissement initial à partir des flux nets de trésorerie du projet »¹⁵. Le délai de récupération appelé aussi le délai de recouvrement de capital, est la durée nécessaire pour que l'ensemble des entrées de fonds liés à l'investissement, puisse récupérer le montant initialement décaissé dans le projet. Il est représenté par la formule suivante¹⁶ :

$$I = \sum_{t=1}^{DRC} CF_t$$

Tel que :

I0 : Investissement initial ;

CF : Cash-flows générés à la période t ;

DRC : Délai de récupération.

Ce critère est basé sur l'idée que, plus, la récupération du capital engagé est rapide, plus, le projet est intéressant.

Règle de décision

La méthode de délai de récupération sert comme :

- Critère de projet : tout projet ne sera accepté que si le délai de récupération est inférieur à une certaine norme fixée par l'entreprise ;
- Critère de sélection : entre deux projet, l'entreprise choisie celui dont le délai de récupération est plus court.

¹⁵ Hutin H, Toute la finance d'entreprise, Edition D'organisation, 3èe Edition, France , 2004, P.322.

¹⁶ Rivet A, Gestion financière, Edition Ellipses Marketing S.A, Paris,2003, P.138

- **Avantage :**

- Facilité d'application ;
- Il tient compte de l'impact d'un projet d'investissement sur la liquidité de l'entreprise ;
- Il donne une idée du risque que comporte un projet d'investissement.

- **Inconvénients :**

- Fixation subjective et arbitraire du délai de récupération critique ;
- Il ne tient pas compte de la valeur temporelle de l'argent ;
- Il ignore les flux monétaires qui interviennent après le délai critique.

2.2 Les critères d'évaluation fondés sur l'actualisation

L'intérêt de ces méthodes fondées sur l'actualisation réside dans « la prise en considération du temps qui est un des paramètres essentiels de la décision d'investir »¹⁷, et la comparaison entre la dépense initiale et les recettes attendues dans les années à venir, mais cette comparaison doit se faire à la même date, en général à la date 0.

Avant de présenter les critères avec actualisation, il est important de définir le taux d'actualisation qui est considéré comme un dénominateur commun de ces critères. L'actualisation est « la technique qui permet de comparer aujourd'hui des flux qui ne se produisent pas à la même date dans le temps »¹⁸.

Autrement dit, l'actualisation consiste à « déterminer la valeur immédiate des flux futurs que générera le projet. Elle se fait sur la base d'un taux d'actualisation qui exprime le prix du temps ou d'une autre façon, il permet de comparer des flux de trésorerie intervenant à des moments différents »¹⁹. La technique de l'actualisation permet d'évaluer aujourd'hui l'équivalent d'un flux monétaire futur à l'aide d'un taux qui tient compte de l'inflation et du risque encouru par l'investisseur.

Le taux d'actualisation à utiliser est le taux de rentabilité minimum exigé par l'entreprise, il est déterminé par rapport au risque encouru, par rapport à d'autres projets et selon le taux du marché financier.

2.2.1 Le critère de la valeur actuelle nette

¹⁷Boughaba A, OP. Cit, P.18

¹⁸Quiry p et Lefur Y, Finance d'entreprise, Edition Dalloz, Paris, 2011, P.389.

¹⁹Hutin H, Op. Cit, P.324.

Le VAN d'un projet d'investissement est défini comme « l'actualisation de l'ensemble. Des flux totaux de liquidité prévisionnels par sa réalisation »²⁰. En d'autres termes, la VAN correspond au surplus monétaire dégagé par le projet après avoir récupéré les parts du capital initialement investi.

La valeur actuelle nette appelé aussi bénéfice actualisé est « la différence entre la somme des cash-flows actualisés et le capital investi »²¹. Elle est représentée par la formule suivante ²² :

$$VAN = \sum_{k=1}^n \frac{CF_k}{(1+t)^k} - I_0$$

Tel que :

VAN : la valeur actuelle nette ;

I_0 : le montant de l'investissement initiale ; k : l'année d'exploitation en cours ;

t : le t : taux d'actualisation ;

n : la durée de vie du projet.

La VAN dépend de taux d'actualisation utilisé, de sorte que plus ce taux est élevé, plus la valeur actuelle des cash-flows futurs diminuent et par conséquent la VAN diminue. Aussi, plus les cash-flows positifs sont éloignés dans le temps, plus la VAN est sensible au taux d'actualisation.

Règle de décision : La méthode de la valeur actuelle sert comme :

- Critère de projet ; pour qu'un projet d'investissement soit acceptable, sa VAN doit être strictement positive. Ce projet est d'autant plus intéressant que sa VAN est élevé.
- Critère de sélection : en cas de choix mutuellement exclusifs, on choisit le projet dont la VAN est la plus élevée.
 - **Avantage :**
- Elle nous offre une indication sur la rentabilité du projet ;

²⁰Chrissos J et G illet R, Décision d'investissement, Edition Dareios et pearson Education, 2eme Edition , France 2008, P.161.

²¹Koechl J, Op. Cit, P.40

²²IDEM, P40.

- Elle permet de comparer plusieurs projets sur la base d'un même taux d'actualisation ;
- Elle tient compte de la valeur temporelle de l'argent.
 - **Inconvénients :**
 - Elle ne permet pas de comparer entre deux projets avec des mises initiales différents ;
 - Elle ne permet pas de comparer entre deux projets ayant des durées de vie différentes ;
 - Le calcul de la VAN revêt une certaine subjectivité, il est fortement lié et sensible au choix du taux d'actualisation.

2.2.2 Le critère du taux de rendement interne (TRI)

Le taux de rentabilité interne (TRI) est le taux maximum auquel on peut rémunérer les capitaux ayant servi à financer le projet, sans que l'opération devienne déficitaire »²³. Cette méthode a les mêmes fondements que ceux de la VAN, elle consiste à chercher pour quel taux d'actualisation on obtient l'égalité entre l'investissement I et la valeur actuelle des cash-flows nets attendus Il est représenté par la formule mathématique suivante :²⁴

$$CF_n(1 + t)^{-n} - I_0 = 0$$

Le calcul pratique d'un TRI peut se faire soit par la solution mathématique soit par l'interpellation linéaire (essais successifs).

Dans le cas où le TRI est déterminé par des essais successifs. On doit déterminer la VAN. Dont les signes sont différents (une positive et une autre négative) et correspondantes à des taux d'actualisations dont la différence n'excède pas deux points. Il s'agira ensuite de faire une interpellation représenté comme suite²⁵ :

$$TRI = T + \frac{(T2 - T1) + VAN}{[VAN2] + VAN1}$$

²³BABUSIAUX (D), « décision d'investissement et calcul économique dans l'entreprise », Ed. Economica et Technique, Paris, P. 97

²⁴Bellalah M, Gestion financière, Edition Economica, 2eme Edition, Paris 2004, P.364

²⁵Horngner C, Bhimani A et Autre, Contrôle de gestion et gestion budgétaire, Edition Pearson Education, 3eme Edition, Paris, 2006, P.292.

Si le TRI est égal au taux de rentabilité minimum exigé par l'entreprise, le projet d'investissement est neutre à l'égard de la rentabilité globale de l'entreprise. Par contre, si le TRI est inférieur, la réalisation du projet entraînera la chute de la rentabilité globale de l'entreprise. Aussi, le TRI représente le coût maximum du capital susceptible de financer l'investissement.

Règle de décision : La méthode de taux de rentabilité interne sert comme :

- Critère de projet : pour qu'un projet soit acceptable, il faut que son taux de rentabilité interne soit supérieur au taux de rentabilité minimum exigé par l'entreprise. Il est appelé aussi taux de rejet ;
- Critère de sélection entre deux ou plusieurs projets, on retient celui qui affiche le TRI le plus élevé.

• **Avantage :**

- C'est un indicateur intrinsèque (propre projet), il est indépendant de tout autre taux d'intérêt, contrairement au critère de la VAN qui suppose implicitement que les cash-flows nets dégagés par l'investissement sont réinvestis à un taux d'actualisation donné ;
- Facilité d'application ;
- Il est étroitement lié à la VAN et mène généralement aux mêmes décisions.

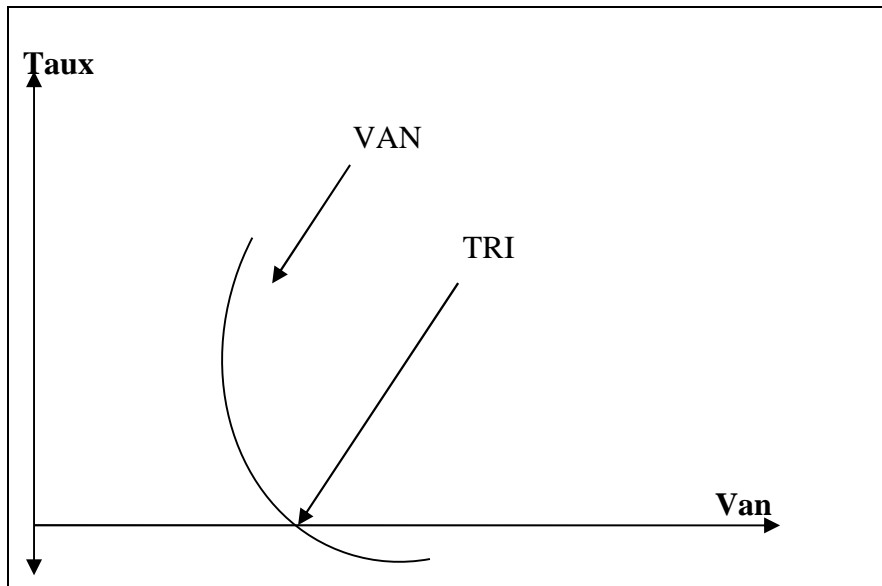
• **Inconvénients :**

- Possibilité d'existence de taux multiples qui rend ce critère inutilisable ;
- Le risque de conflit avec le critère de la VAN ;
- N'a pas une signification financière réelle.

• **Comparaison entre la VAN et le TRI :**

Les deux critères la VAN et le TRI appliqués en matière d'évaluation de la rentabilité des investissements donnent généralement les mêmes réponses (acceptation ou rejet). Nous pouvons représenter la relation entre la VAN et le TRI par le graphique suivant, en posant sur l'axe des abscisses les deux taux d'actualisation et sur l'axe des ordonnées les revenus actualisés.

Figure n°2 : La relation entre le TRI et le taux d'actualisation.



Source : Abdelah BOUGABA, analyse et évaluation de projet, ED, BERTI.

Ce schéma explique que les projets dont le taux d'actualisation est inférieur au TRI seront à retenir et vice versa c'est-à-dire les projets qui offrent des taux d'actualisations supérieurs au TRI seront rejetés. La VAN est donc une fonction décroissante du taux d'intérêt, plus le taux d'actualisation augmente, plus la VAN diminue jusqu'à devenir nulle puis négative. Le taux pour lequel la VAN est nulle est le TRI.

2.2.3 Le critère du délai de récupération actualisé (DRA)

Le délai de récupération actualisé (DRA) est « le temps nécessaire pour que la VAN des cash-flows cumulés actualisés devienne positive »²⁶. En d'autres termes, ce critère équivaut à « la durée nécessaire pour récupérer le flux total de liquidité investi initialement à partir de la série des flux totaux de liquidité prévisionnels actualisés »²⁷. Le DRA correspond alors au temps nécessaire à la récupération des capitaux investis à partir de la somme des flux de trésorerie espérés actualisés. Il est représenté par la formule suivante²⁸ :

$$\sum_{t=1}^n \frac{CF_t}{(1+r)^t} = I_0$$

²⁶Bancel F et Richard A, Les choix d'investissement, Edition Economica, Paris,, 1995, P.60.

²⁷Chrissos J et Gillet R, Op. Cit, P.161.

²⁸(J).PILVERDIER-LATREYTE, « Finance d'entreprise », 7eme Edition ECONOMICA, 2002, p.33.

Tel que :

CF_t : cash-flows générés à la période t ;

r : taux d'actualisation ;

t : ordre d'année ;

I₀ : capital initial

n : durée de vie de l'investissement

Règle de décision : La méthode de délai de récupération actualisé sert comme :

— Critère de projet : pour qu'un projet soit acceptable, il faut que son délai de récupération actualisé soit inférieur ou égale à une certaine norme fixée à l'avance par l'entreprise.

— Critère de sélection : entre deux projets mutuellement exclusifs, on prend celui dont le délai de récupération est le plus court.

• **Avantages du DRA :**

— Il tient compte de la valeur temporaire de l'argent ;

— Il est facile à comprendre ;

— Il fournit une indication appréciable si le souci de liquidité est dominant.

• **Inconvénients :**

— Il peut exclure les investissements dans la VAN est positive (il ignore les flux de liquidité intervenants après le délai de récupération ;

— Il requiert l'établissement d'une période limite arbitraire ;

— Il défavorise les projets à long terme tel que la recherche et développement.

2.2.4 Le critère indice de profitabilité (IP)

L'indice de profitabilité (IP) représente « la VAN par unité monétaire investie dans un projet particulier »²⁹. Autrement dit, ce critère est défini comme « le rapport entre la valeur actualisée de l'ensemble des flux de revenus attendus des projets et le montant initial de l'investissement »³⁰.

L'indice de profitabilité est donc un indicateur qui permet de mesurer la rentabilité du capital investi par une entreprise. Il met en relation la valeur actuelle nette des cash-flows

²⁹Chrissos J et Gillet R, Op.Cit, P.179

³⁰Babusiaux D, Op. Cit, P.107

futurs et capital investi, et il nous permet de mesurer le gain que rapporte une unité monétaire investie dans projet.

La formule de l'indice de profitabilité est la suivante ³¹ :

$$\mathbf{IP} = \sum \mathbf{CF}_n (1 + i)^{-n} / I_0$$

En déduisant : $\mathbf{IP} = 1 + \frac{\mathbf{VAN}}{I_0}$ Avec

CF: cash-flows;

i : taux d'actualisation ;

I₀ : capital initial ;

VAN : valeur actuelle nette

L'indice de profitabilité est un critère retenu par l'entreprise, suite aux insuffisances reconnus dans la VAN, qui faisait que celle-ci ne pouvait être utilisée comme critère de sélection entre deux projets ayant des mises de fonds initiales différentes.

Règle de décision : La méthode de l'indice de profitabilité sert comme :

- Critère de projet : tout projet devient acceptable lorsque le montant de l'indice devient supérieur à 1, c'est-à-dire que la VAN par unité monétaire investie devient positive ;
- Critère de sélection : entre deux projets mutuellement exclusifs, on opte pour celui qui a l'indice de profitabilité le plus élevé (devront toujours être supérieur à 1).

- **Avantage :**

- Il permet de comparer entre deux projets dont la mise de fonds initiale est différente ;
- Il permet une indication de la rentabilité relative par rapport à la taille de l'investissement et atténue ainsi la critique faite au critère de la VAN.

- **Inconvénients :**

- Il ne permet pas de comparer des projets de durées différentes ;
- Difficile de le mettre en œuvre si les flux d'actualisation ne sont pas tous positifs.

2.2.5 Annuité équivalente

³¹Rivet A, Op.Cit, P.140

Selon MOURGUES, « L'annuité équivalente est la valeur *atelle* que la valeur actualisée de n annuités équivaut à la VAN calculés du projet »³². Cette technique est utilisée dans le cas des durées de vie différentes, elle consiste à déterminer le montant des *cash-flows* annuels constants perçus pendant la durée de vie des projets dont la valeur actualisée pour le projet est égale à la VAN de celui-ci.

Représentation mathématique : La formule³³ est la suivante :

$$VAN = \sum_{k=1}^n \frac{a}{(1+r)^k} \quad \text{En déduisant : } a = \frac{VAN}{\sum_{k=1}^n \frac{1}{(1+r)^k}}$$

Avec :

t : taux d'actualisation ;

k : ordre d'année ;

n : durée de vie de l'investissement ;

VAN : Valeur Actuelle Nette

a : L'annuité équivalente.

2.3 Les critères d'évaluation en avenir incertain et aléatoire

2.3.1. Les critères d'évaluation en avenir incertain

L'investissement est un pari sur l'avenir, d'où dans une situation d'incertitude, L'information est totalement absente, en d'autre terme, il s'agit de prendre des décisions concernant des événements sur lesquels on n'a pas d'information, à titre d'exemple le risque d'apparition de nouveaux concurrents, catastrophes naturelles, toutes ces informations sont imprévisibles, et donc l'entreprise doit prendre en compte cette situation et choisir certains critères spécifiques savoir :

2.3.1.1. Critères extrêmes :

On distingue le critère optimiste et pessimiste³⁴ :

³²MOURGUES (N), « le choix des investissements dans l'entreprise », Ed. Economica, Paris, 2001, p. 44.

³³KOEHL J, « Les choix d'investissement », Edition DUNOD, France, 2003, p42.

a- Critère optimiste : MAXIMAX (maximum des maximums)

Le principe de ce critère est de choisir la stratégie susceptible de rapporter le gain maximum. Ce critère néglige totalement le risque, pour ne retenir que l'aptitude d'une stratégie à réaliser un gain élevé. Il correspond à un comportement offensif, optimiste et risqué. Autrement dit, on sélectionne les gains les plus élevés de chacune des stratégies. On choisit le résultat maximum le plus élevé.

Tableau n°02 : Exemple d'application du critère optimiste :

	R1	R2	R3
S1	-800	700	1500
S2	-200	500	1300
S3	-100	500	1100

Si S1=1500, S2=1300, S3=1100

On choisit la première stratégie qui est la plus audacieuse.

b- Critère pessimiste de Wald : MAXIMIM (maximum des minimums)

C'est un critère de prudence qui propose de retenir la solution qui rend maximal le gain minimal de chaque décision³⁵. Le critère de Wald est fondamentalement un critère de prudence. Il repose sur l'hypothèse implicite d'une probabilité d'occurrence plus forte pour les événements les moins favorables.

Exemple

D'après le tableau précédent :

Si S1=800, S2=-200, et S3=-100, on choisit la troisième stratégie.

2.3.1.2 Critères intermédiaires

Il existe d'autres critères à utiliser pour évaluer des projets dans le cas d'incertitude, nous trouvons parmi ces critères :

a- Critères de LAPLACES-BAYES -principe de la raison insuffisante :

Ce critère est basé sur la maximisation de la moyenne des performances, pour cela on calcul pour chaque projet la moyenne arithmétique (ou l'espérance mathématique) des

³⁴<http://gestionfin.canalbog.com> consulté le 02/04/2018

³⁵(D), OGIEN, « gestion financière de l'entreprise », Edition DUNOD ? PARIS 2008 ? P.100

performances conditionnelles et en choisit celui que fournit la moyenne la plus élevée. Ce critère sera présenté par la valeur de $E(van)^{36}$.

$$E(van) = \frac{1}{m} \sum_{j=1}^m VAN_j \text{ avec } m : \text{ le nombre des états de la nature.}$$

b- Critère de HURWICZ- utilisation d'un indice d'optimisme :

Ce critère identifie la décision qui rend maximal le résultat moyen (moyenne pondérée des valeurs minimales et maximales des décisions)³⁷. Chaque décision est repérée par son meilleur résultat (MAX) et par son plus mauvais (MIN). Par ailleurs, on calcule la moyenne pondérée du pire et du meilleur des résultats de chacune des décisions.

$$H = (1-a) R_{min} + R_{max}$$

Tel que :

a : Coefficient optimiste, compris entre 0 et 1, il est en fonction du degré d'optimisme du décideur ;

$1-a$: Coefficient pessimiste.

On choisit alors la décision avec H max.

c- Critère de Savage :

Ce critère est adapté au décideur relativement prudent : il tempère le pessimisme du Maximin, sa mise en œuvre nécessite, au préalable l'élaboration de la matrice des regrets. Le critère de Savage, également sous la dénomination du Minimax, suggère de retenir la solution qui rend minimal le maximum de regret, le regret correspond au manque à gagner résultant d'une décision, il mesure à partir de la différence entre le gain obtenu avec cette décision et le gain de la meilleure décision possible³⁸.

d- Critère de BERNOULLI :

Ce critère cherche à maximiser la moyenne du logarithme népérien des performances conditionnelles. Donc, pour ce critère il faut calculer pour chaque moyenne de l'utilité de performances conditionnelles. Pour BERNOULLI, l'utilité est définie par la fonction logarithmique népérienne. Pour l'utilisation de ce critère, il faut calculer :

³⁶BARREAU. Jean et DELHAYE, Jacqueline, « Gestion financière », EDITION DUNOD, 12eme Edition, Paris, 2003, P363.

³⁷Koech (J) choix des investissements, Edition Dunod, Paris, 2003. P65.

³⁸(J), KOEHL, op, cit, P65.

$$B_i = \sum P_i \ln R_i$$

Tel que :

\ln : fonction logarithmique ;

P_i : probabilité de réalisation associée à chaque état de nature ;

R_i : résultat du projet selon l'état de nature. Ensuite on choisit le projet qui maximise B_i .

2.3.2. Les critères d'évaluation aléatoire

L'avenir aléatoire consiste à « introduire des probabilités pour choisir entre plusieurs projets d'investissement, et mesure le risque encouru par l'entreprise »³⁹. L'avenir aléatoire ou l'avenir probabiliste est une situation dans laquelle il est possible, de déterminer toutes les valeurs que peut prendre de cash-flow relatif à un exercice donné, et d'affecter une probabilité fixée à chacune de ces valeurs. Donc, l'avenir probabiliste consiste à introduire des probabilités pour choisir entre plusieurs projets d'investissement, et mesurer le risque encouru par l'entreprise.

- a. **Le critère de l'espérance- variance** : Selon ce modèle, la VAN calculée en fonction de flux aléatoire est elle-même une variable aléatoire caractérisée par son espérance mathématique et sa variance (ou son écart type).
- **L'espérance mathématique de la VAN** : La rentabilité espérée sera obtenue « en calculant l'espérance mathématique de la VAN, qui est la moyenne pondérée des valeurs que la VAN peut prendre »⁴⁰. L'espérance mathématique est la valeur moyenne de la variable aléatoire étudiée, qui permet de mesurer la rentabilité du projet. Elle est représentée par la formule suivante⁴¹:

$$E(VAN) = \sum_{t=0}^n \frac{E(CFT)}{(1+r)^t}$$

³⁹Granduillot (B) et Granduillot (F), L'essentiel du contrôle de gestion, Edition Lextenso, 4ème édition, Paris.

⁴⁰Hutin (H), op, cit, P.352.

⁴¹ Idem

Tel que :

$E(VAN)$: l'espérance de la VAN.

$E(CF)$: l'espérance de cash-flow à la période.

r : le taux d'actualisation.

n : la durée de vie de l'investissement.

Tout produit dont $E(VAN)$ est positive sera retenu dans le cas où les projets sont indépendants. Dans le cas où les projets sont mutuellement exclusifs, on retient le projet dont $E(VAN)$ est la plus élevée.

- **La variance ou l'écart type** : Elle permet de mesurer le risque attaché au projet, en comptant la dispersion de la distribution de probabilité de la (VAN) plus la variance est élevée, plus la survenance des événements est proche de la moyenne et donc le risque est élevé. La variance est calculée comme suit⁴² :

$$VAN(CF) = \sigma^2(CF) = \sum_{i=1}^n \frac{p_i}{CF} - E(CF)/2$$

Tel que :

CF : cash-flow ;

σ : écart type ;

P : probabilité associées à chaque valeur des cash-flows actualisés ;

- b. **Utilisation du MEDAF** : Nous savons que le MEDAF (modèle d'équilibre des actifs financiers) permet de déterminer le taux de rentabilité requis d'un actif financier ayant un risque systématique donné. Le MDAF définit une relation d'équilibre entre le risque et la rentabilité espérée d'un titre, sachant que :

$$K_i = K_S + B_i |E(K_M) - K_S|$$

⁴²Bancel (F) et Richard (A), les choix des investissements, Edition Economica, Paris, 1998, P85.

Tel que :

K_i : taux d'actualisation ;

K_s : taux d'actualisation sans risque sur le marché ;

B_i : coefficient qui mesure la sensibilité de la rentabilité du projet, i aux fluctuations du marché.

$E(K_M)$: taux de rentabilité espéré sur le marché.

Pour retenir un projet d'investissement il doit avoir une VAN positive et un taux de rentabilité interne $|E(K_i)|$ supérieur aux taux d'actualisation (K_i) .

Conclusion

En conclusion, les méthodes d'évaluation des projets d'investissement constituent une aide précieuse dans la prise de décision. L'objectif de ce chapitre était de présenter les différents critères en avenir certain (fondés sur l'actualisation, sans actualisation) et en avenir incertain ainsi que les différents modes de financement d'un projet d'investissement. Les entreprises font souvent appel au financement externe en l'absence d'un financement interne suffisant. En revanche, les critères d'évaluation ne sont pas indépendants des modes de financement et ne permettent pas à eux seuls de prendre une décision non risquée.

Chapitre III : Etude d'un crédit d'investissement au sein de la Société Générale

Introduction

Toute entreprise se doit d'acquérir de nouveaux moyens de production (investir) aussi bien à sa création que pour assurer sa pérennité. L'intervention de la banque dans le financement des équipements se fait sous forme de crédits classiques (crédit à long terme et crédit à moyen terme), de crédit-bail ainsi que quelques formes spéciales de crédits.

Pour définir les crédits d'investissement, nous ne serons pas motivés par la durée de crédit, nous adapterons un principe selon lequel la nature des biens financier est le critère fondamental de la définition du crédit à court, moyen et à long terme.

Les crédits d'investissement sont destinés à financer la partie haute du bilan, les immobilisations, l'outil de travail de l'entreprise, et le remboursement de ces crédits ne peut être assuré que par le jeu des bénéfices. Les crédits d'investissement se substituent en crédit à moyen terme et en crédit à long terme. Il existe une autre forme de crédit permettant à l'entreprise d'acquérir des investissements, c'est le « **crédit-bail** » ou « **leasing** ».

Section 1 : Présentation de l'organisme d'accueil

La banque est un intermédiaire financier agréé. Elle distribue des crédits sur la base des fonds collectés. La vocation essentielle de la banque, prise dans la globalité, est sa fonction de pourvoyeur de fonds du fait qu'elle permet de faire fructifier les ressources disponibles, et de dégager des bénéfices. D'où l'intérêt que revêt la fonction crédit et l'importance du rôle que joue le compartiment chargé d'assurer cette fonction. Lors de l'étude de crédit d'investissement au sein de la SGA, la décision finale du banquier doit être adossée de garanties dans le cas de satisfaction de la demande de crédit.

1. Aspect organisationnel et fonctionnel de la société générale :

La société générale (SG) a été créée en 1864 par appel public à l'épargne en vue de développer une activité de financement des investissements industriels et des infrastructures. Installée à Londres dès 1871, la société générale a développé rapidement son dispositif international grâce à l'extension du réseau de la SG à des pays du centre de l'Europe (Allemagne, Autriche, Suisse, Luxembourg), à son implantation en Afrique du nord (1909-1911) et plus tard, aux Etats-Unis d'Amérique (1940). Après avoir installé un bureau de liaison à Alger en 1987, la SGA a décidé d'accroître son engagement en Algérie par la création au premier semestre 2000 d'une banque de plein exercice détenue à 100% par

groupe SGA son capital a été porté en juin 2004 à 1.597.840.000DA. En 2001, la SGA a absorbé la SG et elle n'a pas cessé de croître jusqu'à devenir la troisième banque de financement et d'investissement de la zone euro à l'international, elle est présente dans 85 pays sur tous les continents.

1.1. Présentation de la société général AKBOU (SGA) la structure d'accueil :

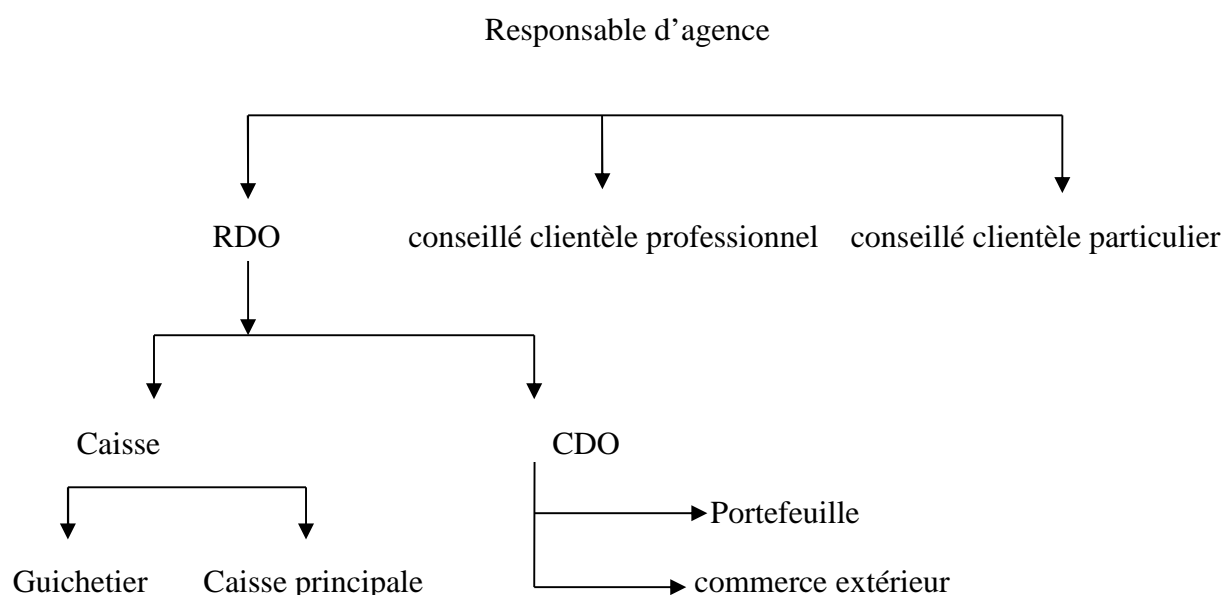
L'agence 502 est sise sur FG de la gare Akbou, wilaya de Bejaia. Elle a commencé à exercer le 23 mai 2007 après que la banque d'Algérie lui ait accordé son agrément. La SGA 502 effectue toutes les opérations de caisse (retrait, dépôt, virement...etc.), les opérations de crédit (pour entreprise et particuliers) et les opérations de commerce extérieur. L'agence dispose des moyens matériels comme l'outil informatique conséquent (la messagerie et le western union qui permet d'effectuer les règlements instantanément).

Au cours de cette présentation, nous n'allons pas omettre de parler de moyens humains¹. En effet, l'entreprise est constituée de (13) employés qui sont plutôt jeunes et dotés d'une expérience et savoir-faire, ils sont répartis comme suit :

- Le directeur de l'agence ;
- Un (01) RDO ;
- Trois (03) CDO ;
- Trois (03) conseiller clientèle particulier ;
- Deux (02) conseiller clientèle professionnel ;
- Deux (02) employés de guichet ;
- Un (01) caissier principal ;
- Un (01) employé au portefeuille ;

¹ Source SGA

Figure n°3 : Organigramme de l'agence Société général d'Akbou



Source : Document interne de la Société Générale

1.2. La position sur le marché, les produits et packages

1.2.1. La position sur le marché

Il est difficile de donner aujourd'hui une part de marché exacte à cette banque. Le rapport de la banque d'Algérie de l'année 2005 affiche une proportion de 07% pour l'ensemble des banques étrangers qui activent sur la place bancaire. La banque gère un portefeuille total de 65000 clients répartis entre particuliers professionnels et entreprises (PME et Grande entreprise)².

L'effectif du réseau compte plus de 900 personnes en 2012, réparti par site proportionnellement aux nombres d'agences, en trois grandes fonctions :

- Front office : guichetiers et accueil clientèle ;
- Conseillers de clientèles ;
- Back office ;

Compte tenu de l'éclatement géographique et de l'organisation de la concurrence, les opérations bancaires des clients sont traitées partiellement sur chaque site, notamment pour les entreprises. La banque est multi segments. Elle n'éprouve aucune difficulté dans le traitement de masse du marché des particuliers. Par contre, la monétique est peu développée à cause de la rareté des automates (DAB/GAB), concentrés sur les sites des agences, introuvable dans les nouvelles zones de chalandise telle que les centres commerciaux et les stations-service...

² Source SGA

1.2.2. Les produits, packages et la relation hiérarchique du service crédit

1.4.2.1. Les produits et packages

On distingue les crédits, les placements et d'autres produits

1.4.2.1.1. Les crédits

Les crédits constituent encore la principale fonction du banquier, puisque les intérêts perçus constituent le plus gros du PNB de la banque, mais sont à l'origine de provisions qui viennent largement grever les résultats lorsque le risque est mal maîtrisé. Ce dernier critère est toujours déterminant, et son approche varie selon qu'il s'agit d'une entreprise ou d'un particulier.

1.2.2.1.2. Les placements

La banque commercialise principalement des bons de caisse, ou les taux pratiqués sont pratiquement équivalents à ceux proposés par la concurrence. Pour généraliser leur vente, la banque les propose comme une garantie palpable en cas de besoin de crédit.

1.4.2.1.3. Les autres produits

Il s'agit des produits d'épargne qui constituent le savoir-faire traditionnel de la S.G.A. Un travail en profondeur est nécessaire pour que le réseau se comporte en banque de détails, assurant une large diffusion de produits grands publics.

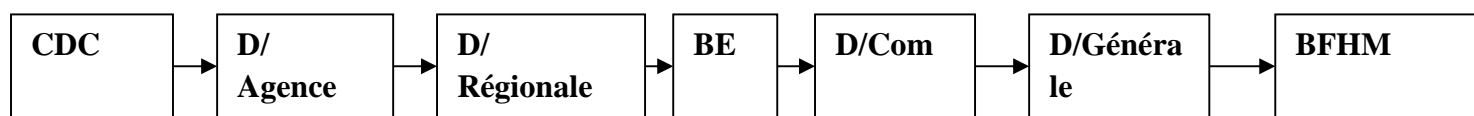
1.4.2.1.4. Les services

Il s'agit d'élargir ce type d'offre, qui permet de répondre d'avantage aux attentes des clients et leur fidélisation. Ils permettent aussi d'augmenter le PNB sans risque et de façon récurrente.

1.2.2.2. La relation fonctionnelle et hiérarchique du service crédit

L'agence « société général Algérie 00502 » est organisée d'une manière à assurer le bon fonctionnement et la bonne circulation de l'information au sein des différents services.

- **La relation fonctionnelle :** le service de crédit est lié fonctionnellement avec les autres services de l'agence, et de la direction générale, en vue de compléter les informations concernant le client (mouvement confié et la date d'entrée en relation).
- **La relation hiérarchique :** on parle de relation hiérarchique du point de vue « établissement et prise de décision ». quant au dossier se résume, selon les limites à divers (LAD).



Source : Document interne de la société générale.

Section 2 : Etude d'un projet d'investissement financé par la Société Général

Dans cette section, nous allons faire une étude économique et financière pour un projet d'investissement financé par la société générale présentée dans la première section.

2.1. Analyse d'une demande d'un crédit d'investissement

Nous allons étudier, dans ce qui suit, un crédit d'exploitation et un crédit d'investissement par crédit-bail. Ce présent dossier de crédit consiste à augmenter le PNB (Produit bancaire brut) qui en découle avec la multiplication des opérations à traiter avec les différents services de la banque (SGA) notamment à l'occasion de mobilisation ASF (Avance sur Facture). Le leasing sollicité porte sur l'acquisition d'une voiture touristique marque Nissan, une marque bien connue par les professionnels de par sa robustesse, sa finition et sa qualité (moteur et carrosserie), soit une bonne qualité de risque matériel également sera couvert par la souscription d'une assurance tous risques. La demande d'un crédit d'investissement nécessite la présentation des documents à l'agence. L'analyse de ce type de crédit se fait par deux types d'études économique et financière.

2.1.1. Les pièces administratifs à remettre à la banque sont :

- Demande de crédit chiffré et détailler par le client.
- Copie certifiée conforme du registre du commerce.
- Copie certifiée conforme de la carte d'identification fiscale.
- Titre de propriété du siège sociale.

2.1.2. Les pièces techniques à remettre à la banque sont:

- Diplôme du justificatif de l'expérience professionnelle du gérant propriétaire en lui remplissant une fiche de renseignement confidentielle.
- Plan de charge actuel, accompagné d'une liste des principaux marchés réalisés précédemment

2.1.3. Les pièces comptables et financières à remettre à la banque sont:

- Bilan fiscaux et TCR des trois (03) exercices ;
- Bilan prévisionnel sur la durée de prêt ;
- Plan du financement sur la durée du prêt ;
- Facture pro-forma du matériel roulant à acquérir ;
- Extrait du rôle apuré ;
- Mise à jour CNAS, CASNOS ;
- Situation des créances s'il y a lieu, accompagner de la liste des principaux clients ;
- Situation des engagements bancaires (Relevé bancaire) ;

2.2. L'étude économique

2.2.1. La phase d'identification du projet et du promoteur

Monsieur Y gérant d'une entreprise individuelle, âgé de 35ans, titulaire d'un BTS en Electromécanique, il s'est spécialisé dans la vente du matériel électrique.

Nom ou raison social : Y

Forme juridique : personne physique

Numéro de RC : /

N° d'immatriculation fiscale : /

Activité : vente matériel électrique

Siège social : Rue des frères MOKHTARI commune et daïra de Bejaia

Tableau n°3 :La forme du crédit d'investissement

N°	Désignation du crédit	Montant	validité	Maturité
01	Crédit d'exploitation	2000 000 DA	1an	2019
02	Crédit d'investissement par crédit-bail	1700 000 DA	5ans	2023
	Total	3700 000 DA		

Source : Document interne de la SGA

- **Le crédit d'exploitation :**Le client sollicite à un crédit d'exploitation pour son investissement suite à une carence de trésorerie. Pour cela, la banque Société Générale lui accorde un crédit d'un montant de 2000 000DA à rembourser après 3mois (90jours). La ligne d'exploitation vise à :

- **Couvrir les achats :** financer les approvisionnements des clients par des avances sur bons de commandes.
- **La vente :** suite aux délais qu'observent les clients pour régler les factures de travaux ou de vente.

2.2.2. La phase économique

A- L'impact du projet : Cette étude se base sur l'opportunité économique du projet à travers l'étude de l'environnement où il est appelé à évoluer. Cette étude porte surtout le produit ou la prestation du projet à travers l'étude du marché, le banquier cherche à trouver des réponses à des questions qui se posent.

B- Le marché : Pour répondre aux exigences du code de travail et aux normes de sécurité en général, c'est la conséquence inéluctable de la demande forte exprimée dans ce domaine. Il ressort par conséquent de ce constat que la demande est potentiellement importante pour toute entité ayant moyens et savoir-faire.

2.2.3. La phase technique du projet

A- Le processus technologique : Il met en évidence les caractéristiques techniques du matériel de transport (voiture), qui sont :

- Matériel de transport : voiture de marque Nissan
- Modèle : SUNNY MC 1,5^E VISIA

B- Le coût de l'investissement : le coût d'investissement estimé est de 3700 000DA (TTC). Le matériel de transport à acquérir est d'un montant de 1960 000DA.

D- Le plan de financement : Le plan et les conditions de financement se présente comme suit :

Montant de crédit d'exploitation : 2000 000DA

Durée de remboursement : 1an

Montant du crédit-bail : 1700 000DA

Durée de remboursement : 5ans

2.2.4. L'étude financière

Elle porte sur les points suivants :

- Le bilan comptable et bilan financier ;
- Le tableau des comptes résultat (TCR) ;
- Le calcul des indicateurs et les ratios financiers ;

2.2.4.1. L'analyse des documents comptables et financiers (Etude de Bilan)

Le banquier fait une analyse pour le bilan de l'entreprise afin qu'elle puisse financer le projet, cette analyse commence :

- **Le passage du bilan comptable au bilan financier :** L'étude de la structure financière est faite dans le but de comparaison entre le passif et l'utilisation de l'actif pour qu'on puisse déduire les rapports qui existent entre le degré d'exigibilité et de liquidité des capitaux. Le bilan financier est obtenu après avoir fait tous les retraitements et les reclassements. Ces derniers concernent les éléments suivants :
 - Les reclassements des actifs : Sont des éléments ayant fait l'objet d'une expertise et ces reclassements sont : élimination des postes de bilan, réintégration des éléments hors bilan.
 - Les reclassements des passifs : Cette série indique l'origine des capitaux quelque les capitaux empruntés qui est divisé en deux (02) groupes (Dettes à long et à moyen terme, dettes à court terme). Pour ces reclassements du passif deux problèmes majeurs peuvent se poser (les provisions pour perte et charges, le résultat).
- **Les composants de l'actif du bilan financier :** l'actif du bilan financier possède deux postes à savoir les actifs plus d'un an et les actifs moins d'un an :
 - **Les actifs plus d'un an :** Les valeurs immobilisées.
 - **Les actifs moins d'un an :** sont présentées comme suit :
 - ✓ **Les valeurs d'exploitation (VE) :** Cette rubrique comprend les stocks de marchandise, de fournitures ou de produits finis, tout en retranchant la valeur du stock.
 - ✓ **Les valeurs réalisables (VR) :** Cette rubrique comprend les créances détenus sur la clientèle ; les avances aux fournisseurs.
 - ✓ **Les valeurs disponibles (VD) :** Comprend les éléments qui ont un degré de liquidité élevé, notamment les liquidités en banque ou à la caisse, ainsi que les titres cotés en bourse.
- **Les composants du passif :** L'entreprise contracte les dettes envers des tiers dont le détail s'inscrit au passif du bilan financier, dans ce poste on trouve les rubriques ci-dessous :
 - ✓ **Les fonds propres :** Il regroupe le capital social, les réserves, les rapports à nouveau, les écarts de réévaluations, le résultat de l'exercice, les provisions pour perte et charge.

- ✓ **Les dettes à long et à moyen terme :** Il s'agit de capitaux d'emprunt dont l'échéance de remboursement dépasse un an, auxquelles il faut ajouter les dettes de bas du bilan qui ont un caractère à long terme.
- ✓ **Les dettes à court terme :** Il s'agit des dettes dont l'échéance de remboursement moins d'un, elles comprennent essentiellement : les dettes de stocks, les effets à payer, les frais avances reçus, les dettes sociales et fiscales.

A- Le bilan comptable :

Implantation : SGA
Groupe : Bejaia
Client : Y
Numéro DAI :
Activité : Vente de
materielsElectrocnics

Saisie obligatoire des champs



Bilan Actif

En monnaie locale-milliers-000 DZD

Bilan simple non audité

	31/12/2017	%	31/12/2018	%	31/12/2019	%
Nombre de mois de l'exercice	12	struct	12	struct	12	struct
Immobilisation incorporrelles(Net)	0	0%	0	0%	0	0%
Ecart d'acquisition (net)		0%		0%		0%
Marques commerciales(net)		0%		0%	0%	
Autres postes (net)		0%		0%		0%
<u>IMMO.CORPOELLES NETTES</u>	590	23%	2002	41%	1714	31%
Terrains, constructions(brut)		0%		0%		0%
Matériels, équipements(Brut)		0%		0%		0%
Immobilisations en cours		0%		0%		0%
Autres immobilisations corporelles (Brut)	590	23%	2002	41%	1714	31%
- Amortissement						
<u>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</u>	0	0%	0	0%	0	0%
Titres de participations		0%		0%		0%
Autres titres immobilisés		0%		0%		0%
Autres immobilisations financières		0%		0%		0%
Total des Immobilisation	590	23%	2002	41%	1714	31%

Chapitre III : Etude d'un crédit d'investissement au sein de la Société Générale

<u>STOCKS</u>	962	37%	763	15%	1068	19%
Matières première		0%		0%		0%
Produits et travaux en cours		0%		0%		0%
Produits finis		0%		0%		0%
Autres marchandises	962	37%	763	15%	1068	19%
Autres postes		0%		0%		0%
<u>Realisables</u>	527	20%	1068	22%	1103	20%
Fournisseurs- avances et acomptes		0%		0%		0%
Clients et comptes rattachés	527	20%	1068	11%	1103	20%
Sociétés apparentées et C.C.A		0%		0%		0%
Débiteurs divers et régulations		0%		0%		0%
Personnel, Etat, Org sociaux		0%		0%		0%
Autres postes		0%		0%		0%
<u>Liquidités</u>	528	20%	1082	22%	1627	30%
Valeurs mobilières de placement		0%		0%		0%
Disponibilité	528	20%	1082	22%	1627	30%
Autres poste		0%		0%		0%
<u>Charges constatées d'avance</u>		0%		0%		0%
Non valeurs diverses		0%		0%		0%
Compte de Regul.Actif	0					
	2607	100%	4933	100%	55112	100%

Source : Document interne de la société générale.

Bilan Passif

En monnaie locale- monnaie locale

Bilan simple non audité.

	31/12/2017	%	31/12/2018	%	31/12/2019	%
Nombre de mois d'exercice	12	Struct	12	Struct	12	Struct

Chapitre III : Etude d'un crédit d'investissement au sein de la Société Générale

<u>Fonds propres</u>	800	31%	800	16%	800	16%
Capital et primes d'émission	800	31%	800	16%	800	16%
Réserve de réévaluation		0%		0%		0%
Autre Réserve		0%		0%		0%
Report à nouveau		0%		0%		0%
Subventions d'investissement		0%		0%		0%
Provisions (à caractère de réserves)		0%		0%		0%
Autres postes (Fonds d'exploitant)		0%		0%		0%
<u>Résultat non distribué</u>						
Intérêts minoritaires	284	11%	1076	22%	1131	21%
<u>Quasi fonds propres</u>		0%		0%		0%
A préciser dans les commentaires	0	0%	0	0%	0	0%
Ressources Propres	1084	42%	1876	38%	1931	35%
<u>Dettes à moyen et long terme</u>	0	0%	1360	28%	1020	19%
Emprunts obligatoires		0%		0%		0%
Dettes bancaires		0%	1360	28%	1020	19%
Sociétés apparentées et C.C.A		0%		0%		0%
Autres dettes à plus d'un an		0%		0%		0%
Capitaux Permanents	1084	42%	3236	66%	2951	54%
Provision risques et charges		0%		0%		0%
<u>Dettes à court terme</u>	1523	58%	1017	21%	1579	29%
Client-avances et acomptes		0%		0%		0%
Fournisseurs et rattachés	1523	58%	1017	21%	1579	29%
Créditeurs divers et régularisations		0%		0%		0%
Dettes d'Etat		0%		0%		0%
Autres Dettes		0%		0%		0%
<u>Dettes financière à court terme</u>	0	0%	680	14%	980	18%
Part à moins d'un an des dettes à MLT						
Banques et concours						

Chapitre III : Etude d'un crédit d'investissement au sein de la Société Générale

bancaire courants Société apparentés et C.C.A Produits constatés d'avances Compte de REGUL.PASSIF Ecart de Conversion						
Total de Bilan	2607	100%	4933	100%	55112	100%

Source : Document interne de la Société Générale.

B- Le bilan financier

L'établissement du bilan financier (Tableau n°4) de l'entreprise nous a permis d'établir le bilan de grande masse (Tableau n°5).

Tableau n°4 : Présentation du bilan financier prévisionnel de l'entreprise étudiée

	N	N+1	N+2
Actif fixe Immobi	590 000	2002 000	1714 000
Actif circulant	2017 000	2931 000	3798 000
VE :			
Matière et fourniture	962 000	763 000	1068 000
VR :			
Créance sur client	527 000	1086 000	1103 000
VD :			
Disponibilité	528 000	1082 000	1627 000
Total Actif	2607 000	4933 000	5512 000
C.permanant	1084 000	3236 000	2951 000
C.propre	1084 000	1876 000	1931 000
DLMT	0	136 000	1020 000
DCT	1523 000	1017 000	1579 000
Dette Financière	0	680 000	980 000
Total Passif	3691 000	6945 000	8461 000

Source : Etabli par nous-mêmes à partir des documents interne de la société générale.

Tableau n°5 : Bilan de grandes masses pour l'entreprise étudiée

	N	N+1	N+2
Actif Immob	590 000	2002 000	1714 000
Actif Circulant	2017 000	2931 000	3798 000
V.E	962 000	763 000	1068 000
V.R	527 000	1086 000	1103 000
V.D	528 000	1082 000	1627 000
Total de l'Actif	2607 000	4933 000	5512 000
C.Permanent	1084 000	3236 000	2951 000
D.C.T	1523 000	1017 000	1579 000
Dettes. Financière	0	680 000	980 000
Total Passif	2607 000	4933 000	5510 000

Source : Etabli par nous-mêmes à partir de la documentation interne de la société générale.

- **Ratios l'équilibre financier** : Une fois l'étude du bilan financier est terminée, on passe à l'analyse de l'équilibre de ce bilan financier, Cet équilibre est présenté comme suit :

- **Le fonds de roulement (FR)** : C'est la partie des ressources durables qui collabore au financement de l'actif circulant, il permet de savoir si l'entreprise a su gérer ces choix stratégique en matière d'investissement, de politique de dividende, d'endettement et conserver une partie pour financer son cycle d'exploitation. Il se calcule à partir du bilan fonctionnel comme suit :

Par le haut du bilan : **FR= Capitaux Permanents – Actif Immobilisé**

Par le bas du bilan : **FR= Actif Circulant – Dettes à Court Terme**

- **Le besoin de fonds de roulement (BFR)** : Le fonds de roulement sert à financer les besoins de financement nés de l'activité de l'entreprise. Le besoin de fonds de roulement « représente le financement généré par le cycle d'exploitation du fait des décalages dans le temps entre les flux et les flux financier correspondants »³. Sa formule de calcul est la suivante :

$$\mathbf{BFR = (VE + VR) - (DCT - DF)}$$

³ Ramage Pierre, « Analyse et diagnostic financier », Edition organisation, Paris, France, 2001, P.71.

- **La trésorerie nette (TN) :** La trésorerie est l'ajustement entre le fonds de roulement et le besoin de fonds de roulement. On peut la calculer avec deux formules :

$$\mathbf{TN = Trésorerie Actif - Trésorerie Passif ;}$$

$$\text{Ou bien } \mathbf{TN = RF - BFR}$$

Les ratios de l'équilibre financier sont récapitulés dans le tableau suivant :

Tableau n° 6 : Ratio de l'équilibre financier provisionnel

Désignation	N	N+1	N+2
FR= CP- AF	+494 000	+1234 000	+1237 000
BFR= (VE+VR) – (DCT – DF)	-34 000	+832 000	+592 000
TR= FR – BFR	+528 000	+402 000	+646 000

Source : Etabli par nous-mêmes.

Commentaires :

- Le **FR** pour les (03) années prévisionnelles est positif, ce qui explique que cette entreprise dégage des valeurs élevées afin qu'elle puisse couvrir ses besoins de Fonds de roulement.
- Le **BFR** est positif durant N+1 et N+2 et il est négatif en par rapport à la première année de l'exercice.
- Les **TR** pour les (03) années sont positives, ce qui veut dire que cette entreprise a des liquidités et en mesure de couvrir et financer ses dettes.

2.2.4.2. L'analyse du tableau de compte de résultat (TCR)

Le TCR dégage les marges et les soldes intermédiaires de gestion. Dans notre cas, nous allons présenter les trois (03) TCR prévisionnel. Selon ces TCFR prévisionnels, on peut déterminer la capacité d'autofinancement et elle se calcule comme suit :

- **Calcul de la CAF :**

CAF= Résultat Net + Dotation aux amortissements et Provision – Reprise + VNC + Produits de Cession (+/-) Quote-part de Subvention

Tableau n°7 : La CAF prévisionnelle

Désignation	N	N+1	N+2
Résultat Net	284 000	1076 000	1131 000
Dot aux A et P	31 000	31 000	31 000
CAF	315 000	1107 000	1162 000

Source : Etabli par nous-mêmes à partir de la documentation de la société générale.

Commentaires :

- La CAF des (03) années enregistre une augmentation remarquable, ce qui veut dire que la capacité de l'entreprise est bonne et sa situation financière est confortable.

2.2.4.3. Analyse de ratio financière

Dans cette analyse nous allons déterminer la rentabilité de l'entreprise à partir des ratios de structure, les délais de récupération et enfin l'évolution du projet.

- A- **Les ratios de structure :** ces ratios sont différents et regroupent les ratios de gestion, les ratios de financement, ratios de fonds propres et l'endettement. Ils permettent de d'apprécier les chiffres portés au bilan de l'entreprise et d'examiner leur structure.
- **Les ratios de gestion :** Généralement dans ces ratios on trouve les ratios de solvabilité et de rentabilité. Ils sont calculés dans le tableau suivant

Tableau n°8: Les ratios prévisionnels de gestion

Désignation	N	N+1	N+2
Solvabilité financier = Total des dettes /Capital P	1.40	0.98	1.85
Rentabilité financier (%)= Rt net / F personnel *100	26%	57%	59%

Source : Etabli par nous-même à partir de la documentation interne de la société générale.

Commentaires :

Durant les (03) années prévues de cette entreprise les capitaux propres de cette entreprise augmente d'une année à une autre, ce qui signifie que l'entreprise peut couvrir ses dettes.

- **Les ratios de financement** : La société générale calcule les ratios de financement des immobilisations et les ratios de financement externe (voir le tableau n° 8).
- **Ratios de financement des immobilisations** : doit être égal ou moins à un (1) sinon, l'entreprise financera une partie de son actif immobilisé par des crédits à court terme. Il est calculé comme suit :

$$\text{RFI} = \text{Capitaux permanent} / \text{Immobilisation Nette}$$

- **Ratios de financement externe** : Ce ratio permet de connaître le niveau de couverture des emplois de l'entreprise par des ressources externes. Les résultats de ce ratio doivent être inférieurs ou égaux à (0.5), ce qui signifie que l'ensemble des dettes sont financées par la somme d'actif. Il est calculé comme suit :

$$\text{RFE} = \text{Somme des Dettes} / \text{Somme d'Actif}$$

Tableau n° 9 : Les ratios prévisionnels de financement

Désignation	N	N+1	N+2
Ratios de fin immobilisation= C Perm / Immobilisation Nette	1.84	1.62	1.72
Ratios de financement externe= Somme dettes / somme d'actif	0.58	0.25	0.64

Source : Etabli par nous-mêmes à partir de la documentation de la société générale.

Commentaires :

- Le ratio de financement des immobilisations est supérieur à 1 pour les trois (03) années prévisionnelles, ce qui signifie que les capitaux permanents de cette entreprise financent son actif fixe.
- Les ratios de financement externe sont inférieurs à 1 pour les trois années prévisionnelles, ce qui signifie que l'ensemble des dettes sont financées par la somme des actifs.

- **Les ratios de fonds propres et d'endettement :** Nous nous basons, dans l'analyse de ces ratios, sur les ratios d'autonomie financière et de l'indépendance financière. Ces ratios sont calculés dans le tableau (Tableau n°10) :
- **Ratio d'autonomie financière :** Il permet de mesurer les capacités de l'entreprise à s'endetter à terme. Les fonds propres doivent être supérieurs aux DLMT. Ce ratio doit être inférieur ou égal à 0.5, cela veut dire que les fonds propres couvrent les DLMT, ce qui signifie que l'entreprise est autonome. Il est calculé comme suit :

$$\text{RAF} = \text{DLMT} / \text{Capitaux Propres}$$

- **Ratio d'indépendance financière :** Ce ratio permet d'indiquer le degré d'indépendance de l'entreprise vis-à-vis de ces créanciers permanents, lorsqu'une valeur est moins de 50%, cela indique que la capacité de l'endettement à moyen terme de l'entreprise est saturée. Il est mesuré avec la formule suivante :

$$\text{RIF} = \text{Capitaux Propres} / \text{Capitaux Permanents}$$

Tableau n°10: Les ratios de fonds propres et d'endettement prévisionnel.

Désignation	N	N+1	N+2
Ratios d'autonomie financière = DLMT / Capitaux propres	0	0.72	0.52
Ratios d'endettement = C.Propre / C.Permanant	1	0.57	0.65

Source : Etabli par nous-mêmes à partir de la documentation interne de la société générale.

Commentaire :

Les ratios d'autonomie financière pour les (03) années prévisionnelles sont inférieurs à 1. Cela veut dire que les capitaux propres de l'entreprise financent ses dettes à long terme et à court terme.

- **Les délais de récupération :** Dans ce cas, nous allons déterminer les délais de récupération des éléments très essentiels tels que : les clients, les fournisseurs, le besoin en fonds de roulement, la trésorerie et enfin les dettes. La méthode de calcul de délai de récupération est représentée dans le tableau n°8

- **La rotation de crédit client (RCC) :** Les créances sont évaluées en mois ou en jour de CA. L'ordre de grandeur, de ce ratio est en fonction du secteur d'activité, l'entreprise doit tenter de réduire autant que possible ses créances qui représentent des quasi-immobilisations, lorsque la durée d'encaissement s'allonge. Ce ratio donne une idée sur la politique du crédit suivie par l'entreprise.

$$\text{RCC} = \text{Compte client rattaché} / \text{CA HT} * 360$$

Tableau n°11: le délai de récupération prévisionnel

Désignation	N	N+1	N+2
Client			
DRC= Cpt client Rattaché / CA HT*360	62.04	64.09	61.99
Fournisseurs			
DRF= F/Seur et Cpt Rattaché / CA*360	179.29	60.02	88.75
BFR			
DRBFR = BFR/ CA HT *360	-4.002	49.10	33.27
FR			
DRFR= FR / CA HT*360	58.15	72.83	69.53
Trésorerie Nette			
DRTN = T Nette / CA HT*360	62.15	23.72	36.31
Dette LMT			
DRDLMT = DLMT/ CA HT*360	0	8.03	57.33

Source : Etabli par nous-mêmes à partir de la documentation de la société générale.

Commentaires :

- Les délais que le fournisseur accorde sont plus importants que ceux accordé par la banque pour sur client surtout en N
- Une trésorerie positive engendrée par un besoin de fonds de roulement couvre la totalité par le fonds de roulement et les délais.

➤ Ratios de l'évolution de l'activité et de la rentabilité

Ratios de l'évolution : Ce ratio déterminera l'activité et la rentabilité de l'entreprise et aussi l'évolution de la structure financière. Pour calculé cette évolution. Nous allons prendre compte des trois (03) bilans prévisionnels permettant de les comparer les uns aux autres.

Chapitre III : Etude d'un crédit d'investissement au sein de la Société Générale

L'activité et rentabilité : Dans cette évolution, nous allons calculer le pourcentage de l'activité et de rentabilité pour dégager le résultat net.

Tableau n°12 : L'évolution de l'activité et de la rentabilité prévisionnelle

Libelle	N	N+1	N+2	EVOL N/N-1	EVOL N/N-2
Nbr de mois de l'exercice	12	12	12		
CA HT E= CA (N) – CA (N-1) /CA(N-1)*100	3058 000	6100 000	6405 000	5%	109%
EBE E= EBE (N) – EBE (N-1) /EBE (N-1)*100	327 000	1130 000	1187 000	5%	262%
Rt Net E= Rt (N) – (N-1) /Rtnet(N-1)*100	284 000	1076 000	1131 000	5%	298%
Montant Brut E =MB (N) – MB (N-1) /MB(N-1) *100	315 000	1107 000	1162 000	5%	269%

Source : Etabli par nous-mêmes à partir de la documentation interne de la société générale.

Commentaire :

Les résultats des trois (03) années prévisionnels sont positifs et une bonne progression de l'activité durant les trois années d'exercices.

- **Structure financière :** L'évolution de la structure financière permet de calculer l'endettement financier ou encore ce qu'on appelle liquidité pour entreprise.

Tableau n°13 : L'évolution de la structure financière prévisionnel

Libelle	N	N+1	N+2	Evolution (N+1)-N/N	Evolution (N+2)- (N+1)/N+1
Total Bilan	2607 000	4933 000	5512 000	12%	89%
Immob Net	590 000	2002 000	1714 000	-14%	239%
Fonds Propre	1084 000	1876 000	1931 000	3%	73%
Endet Fin Net	0	958 000	373 000	-61%	0
Actif Net	1084 000	1876 000	1931 000	3%	73%

Source : Etabli par nous-mêmes à partir de la documentation interne de la société générale.

Commentaire :

L'évolution de la structure financière atteste d'un important endettement financier avec une diminution pendant la troisième année.

2.2.4.4. Analyse de la rentabilité financière

Des critères cités dans le deuxième chapitre, nous allons calculer un seul critère d'évaluation de la rentabilité financière, qui est la VAN.

$$\text{VAN} = -I_0 + \text{Total des cash flows actualisés}$$

Tableau n°14 : Cash flows après actualisation.

Désignation	N	N+1	N+2
Cash-flow net	315 000	1107 000	1162 000
Taux d'actualisation	$1/(1.115)$	$1/(1.115)^2$	$1/(1.115)^3$
Cash-flow actualisés	282511.211	890426.11	838265.374

Source : Etabli par nous-mêmes à partir de la documentation interne de la société générale.

Détermination la valeur de la VAN :

$$\text{Van} = -I_0 + \text{Total des cash flows actualisés}$$

$$\text{Van} = -1700\ 000 + (282511.211 + 890426.11 + 838265.374)$$

$$\text{Van} = 311202.695$$

La Van est supérieur à 0 ($\text{VAN} > 0$), cela signifie que le projet est rentable.

2.3. Décision finale de la banque SGA

Cette fonction revient au responsable signataire qui notifiera le dossier.

2.3.1. La notification du dossier

L'étude techno-économique et financière terminée, le conseiller de la clientèle remplit la demande de notifications de crédit où il doit préciser toutes les lignes de crédit sollicitées, leurs validités, leurs garanties exigées, les conditions de mise en place et à la fin les frais d'étude de dossier. Puis, le chargé du dossier va signer sur l'accord de crédit d'investissement et enfin donner son accord afin que le dossier soit validé.

➤ Les garanties exigées par la banque SGA :

- Domiciliation des facteurs de nos avances ;
- DIAD sur la tête de Mr Y à hauteur de 2000 000DA ;
- Garanties intrinsèques liées au financement leasing.

- **Les conditions :** Domiciliation à 50% du chiffre d'affaire auprès de nos guichets.

Conclusion

Le traitement d'un dossier de crédit d'investissement doit se faire sur la base d'une documentation fournie par le client et qui contient la totalité d'informations comptables, financières et économiques. L'analyse doit se dérouler en deux étapes : une étude de la viabilité du projet et l'étude de sa rentabilité. Lors de notre travail, nous avons pu constater que ces deux études se complètent ; la première assure que le projet est techniquement viable et réalisable et la seconde affirme que l'affaire est financièrement rentable.

Dans ce chapitre, nous avons essayé de confirmer l'importance et la rentabilité du projet en se référant au critère le plus répandue dans l'évaluation de la rentabilité(VAN). En revanche, le projet présenté est rentable.

Conclusion Générale

Conclusion

Dans ce travail nous avons essayé de mettre en application les développements exposés dans les deux chapitres théoriques. En effet, la revue de littérature nous a permis de d'approfondir connaissances théoriques que nous avons acquis sur le thème pendant notre cursus universitaire et mettre en valeur certaines notions. Concernant le cas pratique, il nous a permis une modeste expérience dans le monde de l'entreprise.

Tout au long de ce travail, nous nous sommes focalisés sur le financement d'un projet d'investissement au sein de la société générale. Le stage que nous avons effectué au sein de la Société Générale nous a permis de comprendre toutes les questions relatives au financement d'un projet d'investissement.

Par ailleurs, nous avons eu à se rendre compte de l'importance qu'accorde la Société Générale au service crédit. Ce service assure d'importantes tâches visant à prendre en charge les clients c'est-à-dire leur faire connaître les différents types et formes de crédits disponibles, ainsi que les modalités de financements suivant les résultats de l'étude qu'il a réalisé au préalable.

Le Financement d'un projet d'investissement fait appel à une démarche suivie par le banquier. Ce dernier fera d'abord appel à la collecte d'informations concernant le client. Pour ce faire, il exigera de ce dernier la présentation des documents comptables tels que les bilans et les tableaux des comptes du résultat ainsi que tous documents jugés nécessaires pour mener son étude. Ensuite, il procède au diagnostic économique et financier de l'affaire qui lui permet de traduire la réalité des données comptables et de comprendre leur évolution, afin d'apprécier la solvabilité et la capacité de remboursement de l'emprunteur ainsi que la viabilité et la rentabilité des projets d'investissement envisagés. Cette analyse chiffrée associée à des éléments subjectifs, tels que la parfaite connaissance de la situation de l'emprunteur et la confiance qu'il inspire au banquier parachève l'étude du dossier de crédit par un avis. La notion de crédit est inséparable de la notion du risque. A tout moment, des événements imprévus pourraient compromettre l'opération et remettre en cause le remboursement des fonds prêtés. Donc, la banque prend toujours des risques mais elle les transforme et elle les incorpore aux produits bancaires. Sa protection est assurée par la prise de garanties. Celles-ci sont accessoires et ne la mettent pas à l'abri d'évènements imprévisibles.

Bibliographie

- **Ouvrage**

- A, B « projets d'investissement, analyse et évaluation financière et économique » 3ème Edition, Paris, 2015.
- BABUSIAUX (D), « décision d'investissement et calcul économique dans l'entreprise », Ed. Economica et Technique, Paris.
- Bancel F et Richard A, Les choix d'investissement, Edition Economica, Paris, 1995.
- BARREAU. Jean et DELHAYE, Jacqueline, « Gestion financière », EDITION DUNOD, 12ème Edition, Paris, 2003.
- Bellalah M, Gestion financière, Edition Economica, 2ème Edition, Paris 2004
- BERNARD V. ET collige, les crédits bancaires aux entreprises, revue bancaire.
- Boughaba (A), analyse et évaluation de projet, Ed Berti, 2005.
- BOUYAKOUB F : « l'entreprise et le financement bancaire », édition casbah, Alger, 2000, p101.
- Cécile Kharoubi et Philippe thomas : analyse du risque de crédit, Edition 18, rue la Fayette, 2013.
- Chrissos J et Gillet R, Décision d'investissement, Edition Dareios et pearson Education, 2ème Edition, France 2008.
- Christian Gourriéroux, André Tiomo, « Risque de crédit : Une approche avancée », les cahiers du CREF de HCE Montréal, Avril 2007.
- Cid Benaibouche (M) la comptabilité des sociétés, édition OPU, Alger 2008.
- CONSO (p), et HEMICI (F), « Gestion financière de l'entreprise », 10ème Edition, Dunod.
- De COUSSERQUES Sylvie, « Gestion de la banque », 2ème Edition, Paris, France, 1996.
- D'HOIR6 LAUPRETE C : «droit du crédit », édition ellipses, paris 2000.
- (D), OGIEN, « gestion financière de l'entreprise », Edition DUNOD, PARIS 2008.
- Fabienne MEYSSONNIER, banque : mode d'emploi, EDITION EYROLLES.1992.
- LUC BERNET- ROLLANDE : «principe des techniques bancaires », 20ème édition, paris, 1989.
- Gardés N, « finance d'entreprise », Edition Economica, 2 ème édition, Paris, 1999.

- G. HIRIGOYEN, Finance d'entreprise : théorie et pratique, éd DEBOECK et LARCIER, Belgique, 2006.
- Granduillot (B) et Granduillot (F), L'essentiel du contrôle de gestion, Edition Lextenso, 4ème édition, Paris.
- Horngner C, Bhimani A et Autre, Contrôle de gestion et gestion budgétaire, Edition Pearson Education, 3eme Edition, Paris, 2006.
- Houdayer R, « projet d'investissement guide d'évaluation financière » Edition Economica, Paris, 2006.
- Hutin H, Toute la finance d'entreprise, Edition D'organisation, 3èe Edition, France , 2004.
- Isabelle CH et Thierry C, « Gestion financière », Edition Dunod, 4 e édition, Paris, 2008.
- JEAN BARREAU, JACQUELINE DELAHAYE, FLORENCE DELAHAYE : « Gestion financière », édition DUNOD 13ème édition, paris 2004.
- (J).PILVERDIER-LATREYTE, « Finance d'entreprise », 7eme Edition ECONOMICA, 2002.
- K.JACKY, «le choix d'investissement», Ed Dund, Paris,2003.
- L'organisation de la présentation est titrée du livre d'Eric LAMARQUE, Gestion bancaire, édition enode/ Pearson éducation France, Paris, 2003.
- Meyre,F.O, « Evaluation de la rentabilité des projets d'investissement, méthodologie pratique »,Edition L'Harmattan, Paris, 2007.
- MON CHAN ERIC, « Analyse bancaire de l'entreprise », Edition Economica, Paris, France, 2001.
- MOURGUES, « le choix des investissements dans l'entreprise », Ed Economica, Paris, 1990.
- MOURGUES (N), « le choix des investissements dans l'entreprise », Ed. Economica, Paris, 2001.
- Ramage Pierre, « Analyse et diagnostic financier », Edition organisation, Paris, France, 2001.
- Rivet A, Gestion financière, Edition Ellipses Marketing S.A, Paris,2003.
- Teulie J, Topsacalian P, « Finance », Edition vuibert, 4eme édition, Paris, 2005.
- Quiry p et Lefur Y, Finance d'entreprise, Edition Dalloz, Paris, 2011.

- **Mémoire online**

-AZEGAGHE F, AIT SAHEL R,T , « analyse financière », Université Abderrahmane Mira Bejaia, IN Article 68

-KHerzi khadidja, Lakhdari imen, mémoire « étude de la faisabilité d'un projet d'investissement et son financement », promotion2014/2015

-Mouhous-samir Ramli Mouhamed, « évaluation de la rentabilité d'un projet » Université Abderrahmane Mira Bejaia, page 4-5, promotion 2016,2017

- **Code et loi :**

-Loi 90-10 relative à la monnaie et au crédit

-L'article 644 du code civil

-L'article 407 du code de commerce

-L'article 882 du code civil

-L'article 948 du code civil

- **Sit Web :**

<http://gestionfin.canalblog.com>

www.innovation.public.fr

Site wikipedia consulter le 28/03/2018.

- **Autre :**

Source SGA

Liste des tableaux

Tableau N°01 : Calcul de la capacité de l'autofinancement
Tableau N°02 : exemple d'application du critère optimiste
Tableau N°03 : La forme du crédit d'investissement
Tableau N°04 : Présentation du bilan financier prévisionnel de l'entreprise X
Tableau N°05 : La grande masse pour l'entreprise X.....
Tableau N°06 : Ratio de l'équilibre financier prévisionnel
Tableau N°07 : La CAF prévisionnelle
Tableau N°08 : Les ratios de gestion prévisionnels.....
Tableau N°09 : Les ratios de financement prévisionnels.....
Tableau N°10 : Les ratios de fonds propres et d'endettement prévisionnels.....
Tableau N°11 : Le délai de récupération prévisionnel.....
Tableau N°12 : L'évolution de l'activité et de la rentabilité prévisionnelle.....
Tableau N°13 : L'évolution de la structure financière prévisionnel.....
Tableau N°14 : Cash flow après actualisation

La liste des Tableaux

Liste des tableaux

Tableau N°01 : Calcul de la capacité de l'autofinancement	
Tableau N°02 : exemple d'application du critère optimiste	
Tableau N°03 : La forme du crédit d'investissement	
Tableau N°04 : Présentation du bilan financier prévisionnel de l'entreprise X	
Tableau N°05 : La grande masse pour l'entreprise X.....	
Tableau N°06 : Ratio de l'équilibre financier prévisionnel	
Tableau N°07 : La CAF prévisionnelle	
Tableau N°08 : Les ratios de gestion prévisionnels.....	
Tableau N°09 : Les ratios de financement prévisionnels.....	
Tableau N°10 : Les ratios de fonds propres et d'endettement prévisionnels.....	
Tableau N°11 : Le délai de récupération prévisionnel.....	
Tableau N°12 : L'évolution de l'activité et de la rentabilité prévisionnelle.....	
Tableau N°13 : L'évolution de la structure financière prévisionnel.....	
Tableau N°14 : Cash flow après actualisation	

Liste des figures

Liste des Figures :

Figure N°01 : Les différentes source de financement d'investissement

Figure N°02 : La relation entre la VAN et TRI

Figure N°03 : Organigramme de l'agence société général akbou.....

Table des Matières

Table des matières

Sommaire

Liste des abréviations

Introduction 2

Chapitre I : Généralités sur les investissements, crédits et risques

Introduction 5

Section 01 : Généralités sur les investissements 5

1.1. Définition de l'investissement..... 5

1.2. Définition d'un projet d'investissement et son objectif 6

1.2.1. Définition d'un projet d'investissement 6

1.2.2. Objectifs d'un projet d'investissement..... 6

1.2.2.1. Les objectifs d'ordre stratégique 6

1.2.2.2. Les objectifs d'ordre opérationnel..... 6

1.3. Typologie, classification et caractéristique des investissements..... 7

1.3.1. Typologie de l'investissement..... 7

1.3.2. Classification des investissements 7

1.3.2.1. Classification par objectif..... 7

1.3.2.2. Classification selon la forme 8

1.3.2.3. Classification selon la nature de leurs relations 8

1.3.3. Caractéristique des investissements 9

1.4. Notion sur le crédit 10

1.4.1. Typologie d'un crédit 10

1.4.2. Les objectifs d'un crédit d'investissement 15

1.4.3. Processus d'octroi d'un crédit 16

Section 2 : Faisabilité et risques liés à un projet d'investissement 16

2.1. Notion du risque 17

2.1.1. Définition d'un risque crédit 17

2.2. Typologie, garanties et niveaux d'un risque	17
2.2.1. Typologie d'un risque crédit	17
2.2.1.1. Le risque taux	18
2.2.1.2. Le risque de change	18
2.2.1.3. Le risque de non remboursement	18
2.2.1.4. Le risque de liquidité.....	18
2.2.1.5. Le risque d'immobilisation	19
2.2.2. Les risques liés à un projet d'investissement	19
2.2.2.1. Le risque d'exploitation	19
2.2.2.2. Le risque financier et de trésorerie	19
2.2.2.3. Le risque de marché	20
2.2.2.4. Le risque décisionnel.....	20
2.2.3. Les garanties.....	20
2.2.3.1. Les garanties personnelles.....	20
2.2.3.2. Les garanties réelles	21
2.2.4. Les niveaux du risque.....	21
2.2.4.1. Le risque individuel.....	22
2.2.4.2. Le risque sectoriel	22
2.2.4.3. Le risque général	22
2.3. Evolution de la conception de risque crédit	22
2.4. Etude de la faisabilité d'un projet d'investissement.....	23
2.4.1. Etude technico-économique	23
2.4.1.1. Présentation du projet.....	23
2.4.1.2. Evaluation économique du projet.....	23
2.4.1.3. Evaluation technique du projet.....	24
2.4.2. Etude socio-économique	24
2.4.2.1. Le contexte économique du pays d'accueil du projet	25

2.4.2.2. La contribution économique du projet	25
2.4.2.3. L'impact social du projet.....	25
Conclusion.....	25

Chapitre II : Evaluation et financement d'un projet d'investissement

Introduction	27
Section 1 : Les modes de financement d'un projet d'investissement	27
1.1. Le financement par fonds propres	27
1.2. Le financement par quasi-fonds propres	31
1.3. Le financement par l'endettement.....	31
Section 2 : Les critères d'évaluation de la rentabilité des investissements	32
2.1. Les critères d'évaluation sans actualisation	33
2.1.1. Le taux de rentabilité moyen (TRM).....	33
2.1.2. Le délai de récupération du capital investi (DR).....	34
2.2. Les critères d'évaluation fondés sur l'actualisation	35
2.2.1. Le critère de la valeur actuelle nette.....	35
2.2.2. Le critère du taux de rendement interne (TRI).....	37
2.2.3. Le critère du délai de récupération actualisé (DRA).....	39
2.2.4. Le critère indice de profitabilité (IP).....	40
2.2.5. Annuité équivalente.....	41
2.3. Les critères d'évaluation en avenir incertain et aléatoire	42
2.3.1. Les critères d'évaluation en avenir incertain.....	42
2.3.1.1. Critères extrêmes	42
2.3.1.2. Critères intermédiaires	43
2.3.2. Les critères d'évaluation aléatoire.....	44
Conclusion.....	47

Chapitre III : Etude d'un crédit d'investissement au sein de la société générale

Introduction	49
Section 1 : présentation de l'organisme d'accueil.....	49
1.1. Généralités sur la société général Algérie	49
1.2. Aspect organisationnel et fonctionnel de la société générale.....	49
1.3. Présentation de la société général AKBOU (SGA) la structure d'accueil	50
1.4. La position sur le marché, les produits et packages	51
1.4.1. La position sur le marché	51
1.4.2. Les produits, packages et la relation hiérarchique du service crédit.....	52
1.4.2.1. Les produits et packages.....	52
1.4.2.1.1. Les crédits	52
1.4.2.1.2. Les placements	52
1.4.2.1.3. Les autres produits	52
1.4.2.1.4. Les services	52
1.4.2.2. La relation fonctionnelle et hiérarchique du service crédit.....	52
Section 2 : Etude d'un projet d'investissement financé par la Société Générale.....	53
2.1. Analyse d'une demande d'un crédit d'investissement.....	53
2.1.1. Les pièces administratifs à remettre à la banque.....	53
2.1.2. Les pièces techniques à remettre à la banque.....	53
2.1.3. Les pièces comptables et financières à remettre à la banque	53
2.2. L'étude économique	54
2.2.1. La phase d'identification du projet et du promoteur	54
2.2.2. La phase économique	55
2.2.3. La phase technique du projet.....	55
2.2.4. L'étude financière	55
2.2.4.1. L'analyse des documents comptables et financiers (Etude de Bilan)	55
2.2.4.2. L'analyse du tableau de compte de résultat (TCR)	62
2.2.4.3. Analyse de ration financière.....	63

2.2.4.4. Analyse de la rentabilité financière	68
2.3. Décision finale de la banque SGA	68
2.3.1. La notification du dossier	68
Conclusion.....	69
Conclusion Générale	71

Bibliographie

Annexe

Annexes

NOTIFICATION DE CREDIT

30/01/2018

Nouveau dossier	oui
Renouvellement	
Accord Ponctuel	

IMPLANTATION: SGA – UC/GOURAYA/AGENCE 00502

DELEGATION: LAD RA

CLIENT : Y

ACTIVITE: Production Papier

Développement de la relation	oui
Maintien de la relation	
Réduction de la relation	

U : KDZD

Nature des crédits	Auto Sollicitée	Auto Notifiée	Validité	N° AUTORISATION DCCIT	Observations
ESC* Découvert* ASF *	2 000	2 000	1 an	Z3B5-14925-1-1-1	TBSGA + 2, sur 90 jours Coefficient de mobilisation : 70 %
S/T Court Terme					
Credoc * Caution douane* Caution marché domestique* OCD* Aval -					
S/T Engt Signature					
CMT* import Leasing	1 700	1 700	5 Ans	Z3B5-14925-1-1-2	Conditions tarifaires : 11% Loyer majoré : 30% Fréquence de prélèvement : Mensuel. Durée : 60 mois
S/T Moyen Terme	1 700	1 700			
Total Limites plafonné	3 700	3 700			

(*) Plafond éventuel *

Garanties Exigées:

- **Existantes*:** /
- **Nouvelles à prendre :**
- A priori :**
 - Prévoyance individuelle AXA à hauteur de 2000 KDZD.
 - Garanties intrinsèques liés au leasing.
- A postériori :**

Conditions:

- Centralisation du CA sur nos guichets (50 % au minimum).
- *BAD + Double relation et souscription aux produits de l'enseigne (Visa, Epargne...)*

Covenants*: /

Best effort*: /

(*) Eventuellement

DECISION SIEGE SGA/IBFS

(L'accord notifié dans ce cadre valide les autorisations figurant dans la colonne "autorisations notifiées")

Accord sans réserve		Refus	
Accord partiel		Suivi/Demande d'information	
Réserves bloquantes		Cotation	

Commentaires Risque/IBFS :

Frais de dossier/Gestion : 25.000 DZD HT+1% commission de gestion.



DJURDJURA MOTORS, Akbou

AGENT AGREE NISSAN ALGERIE

Siège Social: La RN 26, Azaghar, Akbou, Béjaïa
Mob : 0552 27 45 95
Email : djurdjuramotors@hotmail.com
www.nissan.dz

Facture proforma 133/17

Date : 24/09/2017

Validité de l'offre JUSQU'AU 30/09/2017

Cliant: SOUMMAM ELEC
ADRESSE: BEJAIA
TEL: 05 50 79 93 06

CONDITION DE VENTE: TTC

Item	DESIGNATION	Qté	Prix Unitaire	HT/DA	Montant HT/DA
1	SUNNY MC 1,5E VISIA	1	1 554 621,85		1 554 621,85
	MOTEUR 1.5				
	ENERGIE ESSENCE				
	PUISSANCE DIN 100				
	PUISSANCE FISCALE 07CV				
	NBRE DE PLACES 5				
	BOITE A VITESSE 5VM				
	CHAINE METALLIQUE				
	EQUIPEMENT DE SERIE				
	DIRECTION ASSISTEE				
	CLIMATISATION				
	ABS+2 AIR BAGS				
	SYSTEME AUDIO MP3 + USB				
	VITRE ELECTRIQUE AVANT				
ARRETER LA PRESENTE FACTURE PROFORMA A LA SOMME DE :					
UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE MILLE DINARS					
MONTANT TOTAL H.T.					1 554 621,85
TVA 19%					295 378,15
MONTANT TTC					1 850 000,00
TIMBRE					110 000,00
NETA PAYER TTC					1 960 000,00
Nos prix sont calculés sur la base des droits et taxes actuellement en vigueur ,en cas de variation en plus ou en moins de ces taux nos prix seront revues en baisse ou en hausse le jour du dedouanement					

R.C N° 99-B-00110908

ID N° 0992160194844509

